



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

24 mai 2012

Conseil municipal du 24 mai 2012
Ordre du jour

1	Direction générale des services : modification de la composition de la commission d'appel d'offres suite à la démission de M Morvan - Nomination de M Percebois
2	Patrimoine : renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire
3	Sport - nautisme : projet de rénovation fondamentale du pôle nautique de la Croix
4	Commerce - tourisme : demande de classement en station de tourisme
5	Jeunesse : 23 ^{ème} édition du Trophée des lycées - attribution d'une subvention exceptionnelle
6	Direction générale des services : port de Concarneau - création d'un passage sécurisé au-dessus de la porte de la cale sèche - attribution d'une subvention à la CCI
7	Développement durable : association ANSEL - attribution d'une subvention exceptionnelle
8	Culture : Gouel Breiz - fête de la Bretagne - attribution d'une subvention à Tud Bro Konk
9	Moyens généraux - Finances : décisions budgétaires modificatives (exercice 2012)
10	Moyens généraux - Finances : Demande de remboursement et remise gracieuse
11	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal
12	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau
13	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement
14	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe des restaurants scolaires
15	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe du port de plaisance
16	Ressource humaines : Recrutement d'agents saisonniers
17	Ressources humaines : Tableau des emplois et des effectifs
18	Culture : convention d'objectifs et de moyens entre l'association des Filets Bleus et la ville de Concarneau
19	Culture : Convention entre la Ville de Concarneau et l'association « le Chien Jaune »
20	Direction générale des services : Avenant n°1 à la convention avec la société Penduick - Transat AG2R-La Mondiale Concarneau Saint-Barthélemy 2012
21	Services techniques : renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour le maintien d'un exutoire en mer destiné à l'écoulement des eaux de ruissellement du lotissement de Pen-Avel
22	Urbanisme - foncier : vente à l'entreprise PIRIOU - rue de Trégunc - Le Roudouic
23	Urbanisme - foncier : acquisition parcelle non bâtie - consorts Laurette - bourg de Lanriec
24	Urbanisme - foncier : échange de terrains entre la commune de Concarneau et la société EIFFAGE
25	Développement durable : subvention pour l'achat de bacs récupérateurs d'eau
26	Direction générale des services : tableau des décisions de M le Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 24 mai 2012

Bien, merci Messieurs, dames, je vous prie de bien vouloir prendre place s'il vous plaît.

Mesdames et messieurs, bonsoir. Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination de la secrétaire de séance qui sera ce soir Nicole ZIEGLER.

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux.

(Appel des conseillers municipaux)

Bien, nous allons poursuivre. En date du 10 avril 2012, Madame Marie-Andrée JEROME-CLOVIS nous a informé de son souhait de ne pas occuper la fonction de conseillère municipale à la ville de Concarneau, suite à la démission de Monsieur Paul MORVAN.

En application de l'article L 2121-4 du CGCT, le Préfet du Finistère en a été informé.

De plus, l'article L 270 du Code Électoral précise que c'est le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu qui remplace l'élu démissionnaire dans ses fonctions.

Au 13^{ème} rang sur la liste « Concarneau, une ambition à partager », c'est Monsieur Arnaud PERCEBOIS qui remplacera Monsieur Paul MORVAN dans ses fonctions de conseiller municipal dans les commissions suivantes :

Commissions municipales en tant que titulaire :

Commission travaux

CTP-CHS

Commission développement durable

Commission urbanisme

Commission nouvelles technologies de l'information et de la communication

Commission personnel communal

Commission communication

Commission d'appel d'offres **en tant que suppléant.**

Commissions intercommunales et organismes extérieurs :

Musée de la pêche **en tant que titulaire.**

SIVOM de Concarneau-Trégunc **en tant que suppléant.**

Syndicat départemental d'énergie du Finistère **en tant que suppléant.**

Je souhaite la bienvenue au nom du conseil municipal à M Arnaud PERCEBOIS dans ses nouvelles fonctions de conseiller municipal de la ville de Concarneau.

Vous voulez dire quelque chose ?

Mme Le Meur Gaël :

Est-il possible que lors d'un prochain conseil nous vous propositions des modifications concernant les présences dans les commissions ? Nous devons voir cela ensemble prochainement.

M le Maire :

D'accord.

En date du vendredi 18 mai 2012 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse.

Vous trouverez sur la table, un erratum concernant la décision modificative n°3 du budget principal. Au lieu de lire « Travaux complémentaires bâtiment du Dorlett » en section de fonctionnement et d'investissement, il convient de lire, « Travaux complémentaires maternelle de Lanriec »

Vous trouverez également sur table une notice architecturale concernant le pôle nautique.

Je vous ai fait parvenir par mail, le lundi 23 avril, le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2012.

Je vous invite à adopter ce procès-verbal, est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

Je le mets donc aux voix :
Ceux qui approuvent ? Pensez aux pouvoirs.
Ceux qui sont contre ?
Ceux qui s'abstiennent ?

Notez également sur vos tablettes que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 28 juin 2012. Vous avez également sur vos tables le planning des conseils municipaux concernant le 2^{ème} semestre 2012, jusqu'à janvier 2013.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce conseil municipal assez fourni, nous y parlerons bien évidemment finances, culture, nous parlerons également de signature de conventions, de ressources humaines. Ce sont des sujets divers et variés que nous allons engager dès maintenant.

Le point n°1 concerne M Percebois, dans le cadre de sa nomination au sein de la commission d'appel d'offres il faut qu'il y ait une délibération.

Conseil municipal du 24 mai 2012

1	Direction générale des services : modification de la composition de la commission d'appel d'offres suite à la démission de M Morvan - Nomination de M Percebois
---	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Comme vous pouvez le constater, les membres titulaires sont inchangés. Seuls les membres suppléants sont modifiés. M Percebois entrant en tant que suppléant dans la commission d'appel d'offres.

La règle générale veut qu'il y ait un vote secret mais je demande au conseil municipal de m'autoriser à un vote à main levée.

Ceux qui sont contre, je vous demande de lever la main. Personne n'est contre ? Nous allons donc procéder à un vote à main levée.

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur la présentation de cette nouvelle commission d'appel d'offres en tant que titulaires et suppléants ? Il n'y a pas d'avis contraire. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non plus ? Merci bien.

M Percebois est validé dans la composition de la commission d'appel d'offres.

Le point n°2, il s'agit de culture et plus particulièrement du renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire. Je laisse la parole à François Nydell.

M Nydell :

Merci M le Maire.
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Nydell. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

On en avait parlé lors d'un conseil précédent dans le cadre de la demande de subvention auprès de la DRAC il me semble, il y a quelques points par rapport à la fiche annexe qui est jointe et sur lesquels nous aimerions avoir quelques réponses.

Tout d'abord concernant le bilan, il est indiqué l'existence d'un CIAP. Il avait été évoqué que ce n'était pas à l'ordre du jour et que ça ne le serait pas d'ici la fin du mandat. Je voulais savoir pourquoi c'était indiqué. Est-ce que les orientations ont éventuellement changé ?

Deuxièmement, concernant les enjeux identifiés sur le territoire, est-ce que la recherche d'équilibre entre les commerces du centre-ville et les commerces de la périphérie font l'objet d'une politique précise et auquel cas laquelle ? Il y a différents points. Mes collègues reviendront sur les autres mais moi c'était principalement ceux-là.

Et le troisième point qui me semble le plus important, il s'agit du développement de la politique des publics et notamment des publics prioritaires au regard de l'accès à la culture. Nous le voyons, et nous l'avons souvent abordé ici, il y avait une baisse significative de certains moyens et notamment des actions que l'on proposait au jeune public dans le cadre de l'école avec notamment « Ma tête se balade en ville », où il est demandé aux écoles de participer financièrement à l'achat de matériels pour des activités. Je voulais savoir si le fait de le présenter comme une chose de prioritaire allait montrer que vous alliez inverser la tendance par rapport aux choix qui avaient été faits jusqu'à présent. Où s'il s'agissait juste de reprendre un copier-coller précédent et que ça n'allait pas changer, ce qui est à notre sens regrettable. Voilà, merci.

M le Maire :

Est-ce que M Nydell veut bien répondre sur certains points ?

M Nydell :

Oui. Concernant le CIAP, il était écrit dans la précédente convention.

Mme Le Meur Gaël :

L'actuelle.

M Nydell :

Oui, l'actuelle, celle qui est en cours. Celle qui se termine en tous les cas. Puisque c'est une obligation d'avoir un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, il a été partiellement réalisé par exemple par la réalisation d'un centre documentaire dans la maison du Gouverneur, par la présence également d'expositions temporaires toujours dans la même maison. Il est partiellement réalisé mais ce qui manque, c'est principalement un lieu permanent d'expositions. Et également d'élargir d'autres thématiques parce que nous sommes un peu restreints dans ces bâtiments historiques.

Concernant les commerces, l'idée d'avoir un équilibre entre ce qui est fait en extérieur de ville et en centre-ville, paraît absolument cohérent même si cela ne touche pas d'un point de vue culturel pur, directement nos activités, mais dans tous les cas nous ne pouvons que souscrire à cette idée que le centre-ville puisse avoir des commerces qui se développent.

Dernier point sur les publics puisque c'est votre question, vous parlez de baisse de moyens sur la participation des écoles, je m'inscris en faux là-dessus. Les budgets sont toujours du même ordre. Je crois d'ailleurs que récemment il y a eu une présentation de tous les travaux qui sont faits dans le cadre du dispositif « Ma tête se balade en ville », me semble-t-il à la satisfaction de tout le monde. Du coup, c'est vrai que nous essayons de bouger ces dispositifs régulièrement pour apporter un peu de nouveauté et permettre aux enfants de pratiquer d'autres activités que celles qui étaient en place il y a 10 ans.

Le renouvellement de convention est un dossier extrêmement important. La ville de Concarneau a de nombreux atouts, son patrimoine en est un majeur, sa culture en général

d'ailleurs, et du coup c'est un enjeu très important. Nous avons identifié un certain nombre de secteurs dans lesquels nous souhaitons pouvoir travailler et inscrire dans cette convention des dossiers qui concernent aussi bien l'histoire maritime mais également l'histoire rurale de Concarneau, nous avons souvent la faiblesse de regarder vers la mer et non vers la terre. Voilà un projet qui va demander beaucoup de temps et donc des moyens humains, il va demander aussi beaucoup de concertation pour bénéficier des expériences de chacun.

M le Maire :

Merci M Nydell. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Oui, M le Maire, en 2002 lorsque nous avons déjà débattu d'une convention Ville d'Art et d'Histoire, le contenu de la convention faisait apparaître des objectifs, sensibilisation des populations locales, initiation du jeune public, accueil des visiteurs, mais aussi des moyens en communication, en personnel qualifié. D'ailleurs M Nydell vous venez de nous dire qu'il faudrait embaucher manifestement dans le domaine de la communication et de la culture de nouveaux agents. Vous l'avez explicitement et très fermement déjà dit lors de la commission culture, est-ce que c'est toujours à l'ordre du jour ? Pouvez-vous nous en dire plus ce soir ?

M Nydell :

Ce que je peux dire c'est qu'effectivement, dans ce domaine-là, l'écriture de cette convention va demander beaucoup de temps et beaucoup de concertation. Il est clair que l'animatrice en charge du patrimoine ne peut pas répondre à l'écriture de ce projet et de ce label dans les conditions actuelles. Oui, effectivement, il est dans le projet qui a fait l'objet de quelques discussions entre les élus et également lors de la commission culture. Il apparaît qu'il est nécessaire d'avoir un recrutement pour permettre l'écriture de cette convention.

M le Maire :

Oui, M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Je voudrais rebondir sur les propos de ma collègue Gaël Le Meur. Ce label est bien sûr important pour Concarneau. Il est à conserver bien évidemment, mais aussi à préserver. Il fera sûrement l'objet d'un consensus, j'imagine, un large consensus même. C'est important sur le plan touristique bien évidemment pour la notoriété de notre cité mais pas que touristique. C'est important aussi pour notre vie de tous les jours et pour tous les concarnois. Pourquoi ? Parce que nous avons bien vu que dans la circulaire, il y a des prérogatives, des pistes qui sont très intéressantes pour nous. J'en prends quelques-unes, notamment la requalification des entrées de ville. Je pense que c'est un sujet majeur qui intéressera tout le monde. Je voudrais aussi parler de la politique paysagère très importante également et la prise en compte des nouveautés au niveau des caractères architecturaux d'une commune. C'est peut-être un peu prématuré, mais je voudrais savoir s'il y a déjà des pistes là-dessus, notamment au niveau des entrées de villes sur le plan architectural mais aussi au niveau paysager. Ma question est peut-être un peu prématurée mais je pense que cela va intéresser beaucoup de monde de savoir s'il y a une stratégie là-dessus. Merci.

M Nydell :

C'est un bon exemple de transversalité dans le travail des services. En effet, il y a quelques semaines, voire quelques mois, il y eu un travail de fait par l'urbanisme afin de mettre en place des tarifications sur les grands panneaux signalant tous types d'activités commerciales. La conséquence de cette action a été de voir diminuer de manière très importante les surfaces dans la ville. Nous sommes tout à fait dans un exemple très concret d'un travail qui peut être fait par un service. Nous sommes dans l'ordre de 20 % des surfaces d'enseignes...

Inaudible....

M Nydell :

C'est une pollution importante. Donc lorsque nous voyons une pollution se réduire nous ne pouvons qu'être satisfaits, me semble-t-il. Évidemment, on peut toujours faire mieux.

M le Maire :

Sur les entrées de ville, effectivement, c'est un exemple. L'application de cette nouvelle loi, la TLPE a réduit, nous parlons-là des enseignes, mais nous parlons surtout des pré-enseignes quand on parle d'entrées de ville. Je pense que depuis quelques temps la

municipalité a fait des efforts importants sur les entrées de ville, avec la rue de Quimper et le giratoire de Leclerc. À partir du dernier trimestre, nous engagerons les travaux dans la rue de Trégunc de l'autre côté où là-encore c'est une entrée de ville. Nous pouvons dire qu'il y a des efforts de faits. De l'autre côté, nous sommes en train de travailler sur l'enfouissement des réseaux aux Sables-Blancs, aux abords de la Thalasso. C'est là-aussi une entrée de ville. Ce sont autant d'éléments qui me permettent de dire que oui, des efforts sont faits sur les aménagements d'entrées de ville. Tout à l'heure, nous parlions du CIAP, c'est vrai qu'il a été dit précédemment que la création d'un CIAP était déjà dans la précédente convention 2002-2012. Il s'avère qu'il n'y a pas eu de suite. C'est sûr qu'entre 2012 et 2022, comme le temps passe. Nous avons réfléchi, il y a quelques semaines, sur le bilan et les perspectives de cette convention Ville d'Art et d'Histoire. Je pense qu'avant de parler d'animation, présentation, mise en valeur des patrimoines, parce que là nous parlions du patrimoine. Mais il s'agit aussi des patrimoines, le patrimoine des conserveries, le patrimoine rural, pictural. C'est vrai que la poudrière est le site idéal dans la Ville-Close. Mais avant de parler de la poudrière, il faut également et avant tout, sécuriser la Ville-Close. Sécuriser et entretenir le patrimoine existant et quand je parle de ça je parle d'abord du Ravelin où nous allons être obligés d'engager des travaux. Il y a également d'autres travaux à engager, je ne me souviens plus de leur nature, Xavier Calvarin pourrait sûrement nous en dire un peu plus. Mais ce que nous souhaitons, c'est d'abord faire une étude d'investissements programmés pluriannuels dans la Ville-Close. Nous sommes conscients que la Ville-Close est notre vitrine, un million de visiteurs par an. Nous sommes conscients qu'il faut entretenir la Ville-Close et que chaque année nous devons certainement prévoir un investissement pour entretenir cette Ville-Close qui est un patrimoine remarquable et qui est l'attractivité de notre ville. À ce titre, nous allons engager une étude pour voir d'une façon prioritaire d'abord et ensuite programmer les travaux qui s'imposent. La poudrière est évidemment concernée puisque si on parle de CIAP, nous pouvons penser que la poudrière est l'endroit idéal. Alors oui, nous sommes conscients qu'il faut avancer sur ce dossier. Nous avons déjà réfléchi sur les perspectives futures et dans les semaines et les mois à venir nous aurons déjà j'espère validé un certain nombre de points sur l'engagement que nous devons prendre dans la convention Ville d'Art et d'Histoire. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Merci Monsieur le Maire de ces explications mais une partie de mes questions rejoignait un peu les interventions de mes collègues. J'ai eu quelques réponses, néanmoins, je fais la distinction entre ce qu'il y a à faire dans la constitution du dossier qui doit se faire, je ne sais pas dans quel temps, et les réalisations qui effectivement sont étalées sur les dix ans à venir. Ce qui m'inquiète le plus, là pour l'instant, c'est précisément la réalisation de ce dossier. Monsieur Nydell vient de nous dire qu'effectivement c'est ce que nous avons vu en commission culture. La responsable du patrimoine qui est seule et qui n'a plus d'adjointe n'est pas en mesure de faire cette réalisation toute seule. Elle a besoin d'être aidée alors je ne sais pas si c'est sur 3 mois ou 6 mois, mais d'après ce qu'elle avait l'air de dire et ainsi que la direction de la culture à Concarneau, cela représentait un travail qui était assez conséquent...

M le Maire :

Je n'aime pas trop le terme « elle avait l'air de dire ».

Mme Dieterlé :

Elle avait l'air de dire, elle pensait, ce n'était pas péjoratif du tout. Elle pensait que son travail pouvait demander entre 3 et 6 mois. C'est ce qui a été dit en commission culture. Ce que je voulais savoir c'est s'il y avait une date butoir pour la réalisation de ce dossier, de telle sorte que si Monsieur Nydell vient de nous dire là oui il n'y a pas de problème, il y aura quelqu'un pour l'aider. Est-ce que ce sera-là, maintenant, dans six mois, dans un an ou dans deux ans ? Je ne sais pas, j'aimerais qu'il y ait un engagement assez précis. Évidemment, nous allons voter mais nous voudrions savoir exactement ce qu'il en est à ce sujet, sur la constitution précise du dossier.

M le Maire :

Là nous sommes dans une démarche préliminaire, la DRAC demande une délibération de validation du principe de renouvellement de cette convention, sous le couvert de Monsieur Nydell, je crois que c'est 2 ans, 2014. C'est pas ça ?

M Nydell :

Oui, enfin disons que l'écriture, je vais être plus précis par rapport à ce que disait Mme Dieterlé, le temps nécessaire pour la réalisation de ce dossier, c'est un an. Qui peut réaliser ça ? Évidemment, pas quelqu'un qui viendrait en renfort mais bien l'animatrice du patrimoine qui est une personne hautement qualifiée et dont le recrutement a fait l'objet de très longs entretiens avec une présence de jurys très importante. C'est un dossier qui

est qui est très lourd. Donc l'animatrice du patrimoine prend en charge ce dossier, le mène à terme et pendant cette durée d'un an dans laquelle il y a beaucoup de concertation. Je crois que c'est un mot que vous aimez bien Mme Dieterlé, moi aussi d'ailleurs ; ce type de concertation prend un temps très important, le dossier culturel et l'architecture du patrimoine, tout ce qui concerne les CIAP et le Label Ville d'Art et d'Histoire n'est pas le seul dossier important, je veux le rappeler ici. Je sens une collègue sur ma gauche qui doit piaffer à ce propos. Mais il y a également le dossier du tourisme qui est un des dossiers conséquents. Ces dossiers n'ont pas de raison d'être dissociés en définitive. Quand faut-il démarrer cela ? Et bien le plus tôt sera le mieux.

Si c'est pendant l'été, ce sera pendant l'été. Si c'est avant l'été, ce sera avant l'été. Si c'est après l'été, ce sera après l'été.

Mme Dieterlé :

Excusez-moi M le Maire, je peux avoir la parole ?

M le Maire :

Oui, bien sûr.

Mme Dieterlé :

Je me suis peut-être mal expliquée, ce que je voulais dire c'est que nous sommes pour le renouvellement de cette convention, nous sommes pour la demande, nous sommes pour le fait que si c'est la responsable du patrimoine qui fait ce dossier, il faut qu'elle ait quelqu'un pour l'adjoindre et pour réaliser les tâches qui en découlent. Ce que nous ne voulons pas, c'est d'être pris pour des idiots. Nous faire voter pour et puis ensuite nous dire finalement cela va durer, dans six mois, dans un an, dans deux ans et tout cela. Je veux dire que si on vote pour, on s'engage. Voilà, nous on s'engage avec vous. Donc si on s'engage avec vous sur ce truc-là, on ne veut pas qu'après on nous dise que finalement ce sera l'année prochaine ou aux calanques grecques. C'est tout.

M le Maire :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Pour compléter ce que dit Dominique, il ne faut pas oublier que lorsque cela a été initié en 2002, ça a fait l'objet de recrutements et de moyens supplémentaires dont nous étions tous bien conscients au départ. C'est vrai que là en s'engageant-là cela veut dire que l'idée des moyens qui vont avec est acceptée sans qu'elle soit définie précisément. Mais au moins, on sait très bien qu'il faut engager, alors vous parlez de 2 ans avant l'échéance de la convention en cours mais normalement c'est en 2010 qu'elle aurait dû être faite, cette procédure de renouvellement. 10 ans, ça a été signé en 2002, voilà donc nous ne sommes pas sur du 2014, mais normalement sur du 2012 où elle aurait dû être renouvelée, et pas lancée en terme de procédure. Ça c'est le premier point. Le deuxième point, je reviens quand même sur 2 points. L'histoire du CIAP parce qu'au dernier conseil on nous a dit que rien n'avait été fait et que rien ne serait fait jusqu'en 2014, et là donc le discours a un peu évolué en disant que ça a été partiellement réalisé. C'est quand même bien de voir d'un conseil à l'autre, la fluctuation des réponses. Et enfin, dernier point concernant « Ma tête se balade en ville », je suis désolée et je maintiens ce que je dis et c'est la première fois que lors de conseils d'écoles ce sont les enseignants qui font part de leur mécontentement sur la baisse du nombre d'actions qu'ils peuvent choisir, la baisse en terme de prise en charge au niveau des transports, la mise en place cette année, de coûts, c'est-à-dire que pour de l'art plastique, c'est l'école qui doit payer le matériel. Juste pour vous rappeler qu'il y a 10 ans, ça n'existait pas, ça a été mis en place en 2005 ou 2006, de mémoire. Voilà.

M Nydell :

Et c'est très bien, c'est un dispositif formidable.

Mme Le Meur Gaël :

Qu'il faut faire vivre et qu'il faut développer maintenant.

M Nydell :

Je vous remercie de vos conseils avisés. D'ailleurs nous nous appliquons à faire vivre ce dispositif, il n'y a aucun souci dans ce domaine-là. Alors, revenons au Label Ville d'Art et d'Histoire.

Nous avons effectivement des échéances qui sont sur 2012. Donc il va falloir que l'écriture puisse se réaliser dans des délais courts. Mais comme le disait très justement Monsieur le Maire, il y a un ensemble de choses qui nous engage tous d'un côté et de l'autre de cette assemblée puisque tout ne sera pas réalisé en un an. Par contre, il faudrait avoir une

cohérence dans les choix qui seront faits. Je rappelle que puisque Monsieur le Maire indiquait qu'il y avait des travaux d'urgence qui étaient à réaliser dans le domaine du Ravelin. Je vais rappeler un petit peu l'historique de la Tour du Gouverneur. À l'occasion des travaux les maçons se sont rendus compte que les pierres qui constituent le parement de la Tour n'étaient plus scellées. Elles n'étaient plus scellées sur 4 mètres de profondeur. Cela ne tenait que par l'opération du Saint-Esprit, si vous voulez me pardonner cette expression. Du coup, ce sont des travaux supplémentaires qui ont été faits. Qui nous dit que sur la continuation des remparts nous ne sommes pas tout à fait dans le même état ? Rien ! Il est tout à fait envisageable que d'autres tours, voire le mur qui donne sur la grève et sur le port soient dans un état pitoyable. Nous avons effectivement des travaux en perspective, ce sont des travaux sur 10 ans qui doivent être lancés. Les villes qui ne l'ont pas fait ont vu parfois, en l'occurrence je crois que c'est Saint-Malo, ces dernières années une partie de leurs murailles s'écrouler. Le coût est 8 fois supérieur à celui d'un entretien courant. On est bien dans une logique dans le temps qui consiste donc à faire une valorisation du patrimoine par des actions culturelles spécifiques, comme le parcours des peintres ou des choses comme ça. Et puis en même temps des entretiens courants sur notre monument historique qui évidemment, concentre par la force des choses, notre attention et nos moyens.

M le Maire :

Je voudrais avant de conclure dire que je comprends que vous soyez inquiets sur le volume de travail et le personnel qui doit être mis à disposition pour rédiger cette convention. Mais sachez que la direction générale des services ainsi que la directrice des affaires culturelles sont très conscientes et ont une vue très proche de ce qui est fait et de ce qui doit être fait. Il est évident que nous sommes bien conscients que même si le délai reste court, nous devons pouvoir réaliser la rédaction de cette convention avant la date butoir. Voilà ce que je peux dire. Oui, M Carduner.

M Carduner :

Je m'excuse d'insister, je n'ai pas bien compris. Elle devait être lancée 2 ans avant l'échéance. Il nous reste 6 mois, si j'ai bien compris, pour rendre la copie. C'est ça ?

M le Maire :

C'est possible, oui. C'est ça ? On doit pouvoir le faire.

M Carduner :

C'est bien ça ?

M Nydell :

Il y a un projet à écrire. Il faut qu'il soit rédigé en 2013. Nous avons un an d'écriture.

M Carduner :

Il reste un an et demi, même pas, un an.

M Nydell :

Un an ce serait parfait.

M Carduner :

Comment ça se fait que ça a pris du retard ? Comment ça se fait que nous n'avons pas anticipé sur les 2 années ?

M le Maire :

Nous avons déjà travaillé sur le dossier. Le bilan et les perspectives ont déjà été rédigés. Il y a déjà un travail qui a été fait depuis plusieurs mois.

M Carduner :

D'accord, merci.

Inaudible....

M le Maire :

Non, je le regrette.

M Nydell :

L'objectif donc de cette délibération est bien de faire valoir que les élus de la ville de Concarneau souhaitent que Concarneau continue dans cette démarche Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Après, la mécanique implique donc que pour répondre aux besoins et aux exigences du Ministère on fasse un certain nombre de choses dont celles dont nous venons de parler.

M le Maire :

Merci Monsieur Nydell.

Nous allons passer au vote si vous voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstention ?

Merci.

Alors, le point numéro 3 on va passer à Monsieur Calvarin qui va nous présenter le projet de rénovation fondamentale du pôle nautique de La Croix. Il va le nous présenter sur écran. M Calvarin, ce projet est à l'état de l'APD. On nous demande donc de valider l'APD, c'est-à-dire l'avant-projet définitif.

Xavier, si tu veux bien commenter.

3	Sport - nautisme : projet de rénovation fondamentale du pôle nautique de la Croix
---	---

M Calvarin :

(lecture du rapport)

Nous allons juste faire défiler quelques clichés pour vous rappeler le projet et rappeler un petit peu la procédure de sélection que nous avons eue pour avoir le cabinet Prisme pour travailler sur ce projet, et ensuite voir les grosses lignes de ce projet.

Sur l'existant que l'on voit actuellement, la partie ouest qui avait été rajoutée sur l'ancienne Criée et qui se trouve à côté de la Chapelle, va disparaître au profit i sera résolument moderne pour essayer de ne pas faire un plagiat de la partie ancienne et pour laquelle nous avons demandé à tous les bureaux d'études de conserver le caractère architectural car il fait partie quand même du patrimoine Concarnois. Donc sur cette diapositive, c'est l'existant.

Au niveau des volumes extérieurs, il y a peu de changements si ce n'est donc cette aile ouest où on n'a pas repris cette forme cubique. Le bureau d'études s'est orienté sur une forme courbe pour rappeler le nautisme et une proue de bateau. C'était l'orientation prise par ce bureau d'études, et c'est vrai que le résultat est relativement satisfaisant. Nous le verrons tout à l'heure sur les perspectives.

Ici, nous avons la vue de dessus. Sur cette vue de dessus nous pouvons aussi noter la partie arrière du toit de la criée. Comme vous le savez, ce bâtiment sera un bâtiment BBC. Nous avons une consommation calculée par le bureau d'études et qui devrait avoisiner les 66 kilowatts/heures par m² en sachant qu'un bâtiment des années 2000 consommait entre 250 et 300 kilowatts/heures par m². Nous avons normalement une consommation de l'ordre du cinquième de ce que l'on aurait pu obtenir sur un bâtiment avec une réglementation thermique des années 2000.

Le projet, je le rappelle, est surtout à destination du pôle nautique afin de faire de ce pôle nautique un espace qui puisse fonctionner correctement, accueillir dans de bonnes conditions les stagiaires et surtout être conforme aux nouvelles réglementations en terme d'accueil de groupes. Il faut savoir que l'été nous accueillons déjà environ 80 stagiaires par demi-journée sur ce site-là. On ne répondait plus du tout aux normes d'accueil, dans la mesure où c'était un ancien bâtiment, on avait une tolérance mais nous sommes tenus, lorsque l'on fait une rénovation, de se conformer aux nouvelles règles en terme d'accueil, que ce soit en terme de sanitaires, de vestiaires, de salles de cours ou de l'accueil.

Sur sur ce cliché, il s'agit du rez-de-chaussée, la partie droite est entièrement dédiée à la préparation des stagiaires. C'est-à-dire que les stagiaires et leurs familles rentrent dans le bâtiment par la partie centrale, ensuite ils vont dans les vestiaires s'équiper, ils circulent au niveau des vestiaires. Il y a des vestiaires de groupes et des vestiaires individuels. Ensuite, ils sortent par le pignon du Marinarium, équipés pour faire de la voile. Et donc le cheminement inverse, c'est-à-dire le cheminement « mouillé », comme ils l'appellent au niveau du bureau d'études, se fait toujours sur le côté du Marinarium. Les stagiaires peuvent se rééquiper pour prendre leur tenue ville, laisser les tenues dans des espaces prévus pour les sécher et arriver dans le pôle nautique complètement secs, en tenue de ville. Cela concernait la partie de droite.

La partie de gauche, où on a un hall d'accueil, servira au personnel de la mairie pour accueillir les familles et les stagiaires. Nous avons une partie dédiée aux moniteurs et nous avons 2 salles de formation pour les stagiaires. Il faut savoir qu'actuellement, lorsqu'il n'y a pas de possibilité d'aller sur l'eau ou après les séances, le debriefing se fait dans les écoles, ce qui n'est pas le plus fonctionnel. Ils n'ont pas forcément le matériel sous la main, donc là, comme dans les autres centres nautiques ça va se faire sur place et donc en cas de sortie annulée ou pour le debriefing de fin de séance, ça se fera directement sur place par les moniteurs, au niveau du rez-de-chaussée. Ça c'est pour la partie bâtiments « ville ».

Alors on va voir que la partie ouest sera dédiée en partie aux associations. Sur le rajout ouest, vous avez sur la partie sud, la salle dite « Moussaillons ». Les « Moussaillons », ce sont les tous petits qui viennent en activité de découverte du milieu marin. Ils se déplacent sur le littoral à la pêche, ils circulent sur des optimists tractés par le zodiac, c'est la découverte du milieu marin. L'avantage de cette salle-là c'est qu'elle donne directement sur la circulation sur la corniche. Nous aurons des baies de ce côté-là. Au-dessus, il s'agit de l'espace pour les associations et de l'escalier qui permet d'accéder à un espace associatif au 1^{er} étage. Nous allons pouvoir passer au 1^{er} étage.

Alors au 1^{er} étage, du côté Marinarium nous avons un hébergement qui a été augmenté parce que précédemment l'hébergement de l'auberge de jeunesse ne prenait que sur les deux premières travées, et pour pouvoir optimiser cet hébergement-là, on a rajouté une travée, c'est-à-dire qu'on a rajouté 50 % d'espace dans la mesure où les conditions d'accueil dans les ERP ne permettent plus une concentration aussi importante des couchages, du fait des problèmes de sécurité. Nous en avons augmenté les espaces, donc ça c'est la partie qui est à droite. Ensuite vous avez l'escalier central avec l'ascenseur qui permet l'accès à l'étage. Dans la partie haute, il y a un petit espace pour que les gens puissent se retrouver et discuter. C'est un petit espace aussi dédié aux stagiaires, voire aux associations lorsque ce sont des associations qui mettent en place des manifestations. Enfin, nous avons une grande salle. Sur le cliché elle a été dessinée d'une façon un peu particulière. Nous avons dans la partie haute, des sièges qui sont placés en salle de conférence et dans la partie basse, c'est une vue du bureau d'étude qui a fait un petit coin détente. Le but de la mairie, c'est surtout de pouvoir s'en servir comme salle de réception et comme salle de conférence au niveau de tout ce qui peut y avoir par rapport au nautisme, voire même pour la ville. Cela permet aussi d'avoir à partir de cette salle, l'accès sur la terrasse arrière.

Nous avons un accès direct sur la terrasse qui permet d'avoir une vue sur l'ensemble du plan d'eau. C'était une demande de l'école de voile et des associations de voile, dans la mesure où quand il y a des manifestations comme celle de la SRC, l'autre jour, il y a des arrivées jour et nuit. Donc ils sont tenus de guider les bateaux qui rentrent dans le port et c'est vrai qu'à cet endroit-là ils ont une vue parfaite sur les arrivées à partir du « cochon » jusqu'à la passe en face quasiment du Marinarium.

Sur l'adjonction Ouest, vous avez la salle de réunion des associations, je dis bien des associations et vous avez un bureau qui se retrouve à l'arrière et qui sera également dédié aux associations. Il y aura une mutualisation pour les associations qui fonctionnent autour du nautisme sous forme de planning. Elles auront une occupation qui sera programmée comme les salles de sport, de manière à se partager cet espace-là. Cet espace-là pourra fonctionner en dehors de l'espace ville dans la mesure où il peut être complètement isolé de la partie ancienne Criée, comme elle est complètement autonome au niveau des accès. Voilà un peu les 2 étages les plus importants.

Sur l'étage supérieur que l'on va voir, nous avons la voilerie. Au-dessus de l'hébergement nous avons un plancher qui servira uniquement au personnel de Concarneau Voile pour faire le travail de stockage ou le travail de réparation sur les voiles ou sur les combinaisons. C'est un espace où ils pourront entreposer leur matériel sec. Bien évidemment, ce ne sera que du matériel sec qu'il y aura-là. Quelques rangements sont également prévus aussi pour le matériel qu'il y aurait à stocker pour les différentes activités.

Alors ici vous avez une coupe dans le plan suivant l'axe du bâtiment et une coupe traversante qui montre les volumes. En haut, nous avons la vue côté Chapelle où nous voyons ce nouveau bâtiment avec une cheminée qui fait débat peut-être pour certains. La chaudière se trouve juste en-dessous et donc plutôt que d'avoir 2 ou 3 boisseaux qui ressortent de cet espace-là, le cabinet d'études nous a proposé tout simplement un habillage façon cheminée de paquebot, ce qui nous semblait intéressant.

Sur la vue en perspective, on l'apprécie davantage et on voit que ça va très bien avec le bâtiment. Sinon du côté du Marinarium, en dehors de la réfection de façade, ça reste quasiment à l'identique. Ce qui est visible sur ce cliché-là ne sera pas visible par les promeneurs dans la mesure où vous avez le Marinarium qui se trouve devant. La cheminée ne se verra que du côté de la Chapelle et non pas du côté Marinarium parce qu'il est dans le prolongement du bâtiment.

Ici, c'est une vue déformée dans la mesure où c'est une vue en 2D. Mais il faut savoir ça se positionnera comme sur le cliché. Alors concernant la façade, là on voit les 2 côtés, on va parler de celle du bas d'abord. La façade de l'ancienne Criée est maintenue quasiment à l'identique, à part quelques fenêtres des 2 avancées qui sont retravaillées et une avancée qui est faite au niveau de la porte d'accès centrale. Sinon l'ensemble des pierres de façade est uniquement rénové et maintenu bien sûr en l'état.

Sur la partie de l'avancée, nous avons un traitement sous forme de vitres, un petit peu comme la médiathèque de Quimper. La médiathèque de Quimper c'est une sérigraphie qui a été faite. Ici au départ ils avaient prévu de faire un maillage inox avec des voiles de couleur et les ABF n'étaient pas pour. Nous sommes donc parti sur une autre orientation, à savoir tout simplement un vitrage avec derrière ce vitrage le plan des Glénan sous forme de carte marine, pour rappeler notre attachement aux Glénan.

Dans la partie haute, la partie centrale n'est pas visible dans la mesure où elle est occupée par l'auberge de jeunesse. Sur la partie droite on voit les panneaux solaires et le puits de lumière au milieu. Sur le côté droit ce sont les panneaux solaires, il faut savoir que nous allons produire l'eau chaude sanitaire pour une bonne partie grâce aux panneaux solaires et sinon vous avez le puits de lumière central pour limiter au maximum les apports de lumière dus à l'éclairage artificiel.

Ensuite, vous avez sur la partie droite la cheminée, et sur la partie gauche on retrouve les

parties vitrées des 2 étages, à savoir la salle « Moussaillons » en bas et à l'étage, la salle associative qui va arriver là-aussi, sur la terrasse de l'étage. Alors voilà un des visuel du côté visible lorsque l'on débouche de devant la Chapelle vers le port, on voit que nous avons complètement enlevé le bâtiment qui avait été rajouté. On retrouve cette avancée, relativement sobre de ce côté-là.

Là nous avons l'existant. Il y a un certain nombre de visuels dont celui qui est en haut à gauche, et qui est relativement intéressant. Nous voyons bien la forme courbe du mur qui donne sur la chapelle. Ce mur-là va venir s'arrondir pour favoriser à la fois la promenade des personnes qui circulent et essayer d'inspirer un petit rappel du volet nautique de ce bâtiment. Ici, nous avons une vue de la terrasse de l'étage qui permet de voir tout le plan d'eau, grosso modo de l'alignement de la corniche au bout du CAC jusqu'au Marinarium quasiment.

Sinon dans la partie centrale en haut, on voit le petit rajout qui est fait sur la porte d'entrée. Sur la partie droite là, il y a une petite modification. Il avait été prévu au départ de faire une extension avec une casquette. Les bâtiments de France ont demandé de le supprimer. Il n'y aura donc pas ces adjonctions. Ça restera à l'identique de ce que l'on a maintenant. Sinon, en bas, nous avons quelques visuels. Il faut se méfier des visuels, ce sont des logiciels en 3D architecturaux, ils mettent plutôt en avant leur travail que le volet final. Cela donne une idée de ce que l'on pourra voir en sachant que l'on avait aussi demandé de conserver la charpente métallique qui est une charpente métallique dite de « type Eiffel » pour pouvoir garder de ce bâtiment ce qui en faisait les caractéristiques.

Voilà l'arrière avec la salle « Moussaillons », la terrasse et l'accès de la salle associative sur la terrasse où nous avons une extension des baies latérales de manière à ce que l'on puisse suivre les arrivées de courses. C'était un point important de pouvoir les surveiller quasiment sur toute la trajectoire de l'évolution des bateaux, c'est-à-dire à partir des cochons jusqu'à ce qu'ils rentrent face au Marinarium.

Voilà une des vues du hall au rez-de-chaussée avec le coin détente qui sera au-dessus et ici c'est le coin détente qui est juste dans le prolongement de ce que nous venons de voir précédemment.

La salle que nous voyons a été meublée par les architectes en un point détente. Ce sera plus une salle de conférences et de réunion qu'une salle de détente du fait de sa capacité. Nous avons une capacité de 80 à 100 places pour avoir des réunions et des conférences et un accès possible direct sur la terrasse, qui en fera une des salles prisée de la ville pour accueillir différentes délégations et pour accueillir des réunions ou voire toute autre chose en plus de son volet nautique.

Là nous avons toujours la terrasse.

M le Maire:

Est-ce que l'intervention de la coloriste a modifié certaines données ?

M Calvarin :

Vous avez vu sur le cliché que les baies étaient en orangé. Nous avons eu 3 choix de couleur par le cabinet d'études. Il y avait une couleur mauve, il y avait une couleur orangée et il y avait une couleur dite saumon. Suite à la réunion entre la coloriste, l'architecte et la municipalité, il a été décidé un ton entre le taupe et le saumon. Ne me demandez pas de vous le décrire, disons que c'est une couleur... Je ne vais pas me positionner sur une définition. Nous nous sommes aussi amusés de ces termes-là parce que c'est vrai que si pour les spécialistes, c'est une évidence, pour nous, nous étions un petit peu dans l'expectative. Nous avons un peu de mal à apprécier le rendu final, et l'ABF, voulait connaître la manière dont allaient vieillir les couleurs. Le problème avec l'oranger et le mauve c'est que ça risquait de devenir terne très vite, au lieu de faire ressortir le bâtiment, ce qui était le but de l'architecte, ça l'aurait très vite rendu comment....

Brouhaha.....

M le Maire :

M Calvarin, est-ce que vous voulez bien enchaîner sur les chiffres ?

M Calvarin :

Nous sommes toujours dans les chiffres que nous avons annoncé dès le début du projet. Nous étions, si vous vous rappelez pour le bâtiment, à 1,8 millions HT pour un coût de construction du bâtiment. Au niveau de l'APD, nous sommes toujours sur ces chiffres-là. Nous avons bien sûr rajouté à ces éléments-là de 1,8 millions HT, la maîtrise d'œuvre, la coordination SPS qui est obligatoire parce que c'est un ERP, le contrôle technique par la SOCOTEC, l'étude de la structure charpente que l'on avait déjà dû diligenter pour voir si on pouvait conserver la charpente ou pas, le sondage Arcadis qui était le sondage du

terrain à l'intérieur du bâtiment. Nous avons percé dans le bâtiment pour connaître la nature du sol, parce que c'est un bâtiment qui datait, pour connaître un petit peu les fondations et savoir si on était obligé de rajouter une structure pour les reprises de charges tout simplement. C'est ce qui sera fait de toute façon. Les relevés topo du bâtiment pour pouvoir bien sûr affiner les plans et l'indemnisation de l'architecte. Donc, nous arrivons à un total de 2 028 985 euros HT. Sur la page 9 du rapport, vous trouverez le plan de financement au jour d'aujourd'hui, c'est-à-dire au niveau de l'APD parce qu'on va bien sûr lancer d'autres demandes de subventions. Mais pour l'instant celles que l'on a voulu faire figurer, sont soit des demandes de subventions qui sont déjà validées, soit celles pour lesquelles nous avons un taux qui nous a été annoncé. Donc, le Conseil général participe à hauteur de 10 %, le Conseil régional à hauteur de 7 %, le fonds de concours à hauteur de 168 295 euros en provenance de la CCA, la direction départementale de la cohésion sociale, là justement il s'agit d'un pourcentage que l'on nous a annoncé mais il n'y a pas à ce jour d'engagement. Nous avons quand même tenu à le faire figurer parce que c'est le taux normal appliqué dans ce type de projet. La ville de Concarneau, pour le reste, en l'état actuel 1 294 790 euros, pour le total, bien entendu des 2 028 985 euros HT.

M le Maire :

Très bien merci M Calvarin, est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Alors bien évidemment nous voterons pour ce projet qui nous a été présenté. Je rappelle quand même que nous avons, dès 2006, inscrit le développement en matière d'accueil des activités nautiques comme prioritaires et donc la rénovation de La Croix était la priorité en ce qui nous concernait.

D'ailleurs, ça avait fait à l'époque l'objet d'une inscription au Contrat de Pays dont vous parliez et qui est porté par la Région. On voudrait quand même émettre quelques réserves, 2 en fait, et une question par rapport aux propos que vous avez tenus. Tout d'abord, rien dans la délibération, ni dans votre expression n'apparaît concernant l'accueil des classes de mer qui nous semble pourtant important quand on parle de vocation maritime de la commune. Nous trouvons regrettable d'avoir abandonné ce créneau-là parce qu'entre le centre d'hébergement de Foch et la situation de Concarneau ça nous semblait important de maintenir cet aspect-là.

Le 2^{ème} point qui est encore plus important, et on vous l'a dit à plusieurs reprises notamment lors de vos premières annonces de décisions concernant l'auberge de jeunesse qui devait être déplacée, c'est que nous regrettons que dans ce projet de rénovation vous n'ayez pas intégré l'auberge. Là vous l'avez montré avec un beau rectangle blanc mais en fait ça ne sera pas ça et on trouve que fonctionnellement et esthétiquement c'est vraiment, pour nous, manifestement une erreur que vous commettez parce que vous aurez un bâtiment, et on l'avait dit lors des différentes réunions, qui va préserver la façade et le côté historique allié à quelque chose de moderne et derrière on aura un bâtiment qui n'aura pas subi et qui aurait, à notre sens, mérité de faire partie de cette rénovation pour avoir un ensemble cohérent et fonctionnel. Voilà !

Ma question par rapport à vos propos c'est que vous avez expliqué que concernant la voile scolaire, l'étude en classe se ferait donc ici, ce qui veut dire que ça ne se passerait plus du côté du Porzou. C'est bien ce que vous avez dit. Vous avez dit que l'étude théorique après la pratique ne se ferait plus en classe mais dans ce bâtiment ce qui veut dire que le site actuel du Porzou ne serait plus utilisé, ou ça sera une autre organisation et auquel cas si vous pouvez nous en parler, merci.

M le Maire :

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

J'ai eu un moment d'inquiétude quand Monsieur Calvarin a commencé à présenter le dossier parce qu'il a dit qu'il était relativement satisfaisant. J'espère qu'il est totalement satisfaisant. C'est vrai que sur l'auberge de jeunesse il y a eu quand même une mobilisation qui s'est faite autour de ce projet-là pour que l'auberge de jeunesse reste à cette place-là, puisque vous vouliez la déplacer. Nous sommes satisfaits de voir qu'elle est restée à sa place, c'est vrai que du coup, l'intégration de ce bâtiment aurait pu se faire dans l'ensemble du projet.

Mais il y a quelque chose que j'ai pas bien compris, l'espace d'hébergement sur le niveau 01, il est à l'auberge de jeunesse ? Parce l'auberge de jeunesse logeait des gens dans cet espace-là avant. Donc-là, il n'y aura plus personne de l'auberge de jeunesse qui aura accès à cet espace d'hébergement ? C'est la question que je pose. La deuxième question que je pose aussi, vous nous avez parlé de plusieurs espaces réservés aux associations, je voulais savoir combien d'associations cela concernait à Concarneau ? Je voulais savoir si ces associations qui ont ces espaces à leur disposition est-ce qu'elles vont libérer d'autres espaces qui sont ailleurs dans la ville et qui pourraient être mis à disposition des

associations qui cherchent des lieux ? Est-ce qu'il y aura un glissement, un jeu de chaises musicales ? La 3^{ème} chose concernait cette magnifique salle de conférence que vous nous promettez. Elle sera accessible aux activités nautiques, apparemment vous avez l'air de dire qu'elle serait également accessible aux activités municipales. Vous avez dit et d'autres choses, je ne sais pas, vous envisagez de la louer pour des séminaires je ne sais pas, je pose la question. Et enfin, c'est une question technique devant l'espace courbe il y a une espèce de grand plancher sur le dessin en tout cas ça ressemble à un plancher, je ne sais pas si s'en est un effectivement.

M Calvarin :

C'est une terrasse.

Mme Dieterlé :

C'est une terrasse en bois donc vous veillerez à ce que ce ne soit pas du bois exotique. Je serai vigilante sur ce point, du bois européen, Monsieur, merci.

M le Maire :

M Carduner pour finir.

M Carduner :

Merci, nous remarquons avec satisfaction que ce projet relativement satisfaisant a été conçu dans un souci d'économie d'énergie puisque l'on parle de HQE et de BBC. Ça va donc dans le bon sens et en plus, j'ai vu qu'il y avait des panneaux solaires. Je voulais poser la question à M Calvarin, ça m'avait échappé lors de la commission d'appel d'offres, il me semble qu'ils n'y étaient pas, ou alors je m'étais assoupi, sans doute. Pour continuer ma question, je trouve ça bien et je veux savoir quel est l'impact au niveau de l'économie d'énergie de ces panneaux solaires et pourquoi il n'y en a pas plus, c'est peut-être techniquement impossible, je sais pas, merci ?

M le Maire :

Avant de passer la parole à Xavier Calvarin, c'est vrai que ce projet a quand même avancé dans le cadre d'une concertation. Concertation difficile avec l'auberge de la jeunesse et concertation élargie quand il s'est agi de choisir le cabinet d'études Prisme. 3 cabinets s'étaient manifestés avec jurys de concours. Que ce soit le comité quartier ou les membres de l'opposition, vous étiez présents et vous avez participé à l'élaboration du projet. Vous avez donné votre avis et visiblement la concertation a été relativement établie dans sa juste valeur. Je laisse la parole à Xavier Calvarin pour répondre à ces différentes questions posées précédemment.

M Calvarin :

Pour les classes de mer bien évidemment, elles ne sont pas écartées, elles ne sont pas programmées, pas plus que d'autres activités. Tout ce que nous voulions, c'était d'avoir une capacité d'hébergement sur place qui permettra d'accueillir tout ce qui peut tourner autour du nautisme dans la mesure des volumes disponibles dans le bâtiment tel qu'on l'a conçu.

Donc, on n'écarte rien, on ne programme rien. Dans 2 ans nous ne savons pas qui aura la gestion de ce bâtiment-là. Il y aura certainement des adaptations, ce sera d'ailleurs la même réponse que je vous ferai pour la salle de conférence, de nous demander aujourd'hui à quoi elle va être dédiée, ce sera une salle communale.

Dans un 1^{er} temps, elle sera dédiée au nautisme, par contre c'est vrai que ce bâtiment qui sera relativement facile à chauffer, à un coût relativement raisonnable, sera peut-être privilégié à d'autres bâtiments dans lesquels on fermera quelques salles parce qu'on a des coûts de chauffage et d'entretien beaucoup trop importants.

Donc si on peut se servir de cette salle qui sera plus fonctionnelle et qui sera plus facile à chauffer, effectivement ce sera une option que nous n'écarterons pas. Le but est que ce bâtiment ait un taux de charge le plus important possible. C'est un bâtiment qui va être chauffé, ce n'était pas le cas précédemment. C'est un bâtiment qui aura des coûts d'entretien avec du personnel qui sera bien entendu obligé de l'entretenir donc il faut qu'il serve.

À côté de ça on a d'autres bâtiments, pour ne pas penser à certaines salles du CAC, qui deviennent très difficiles à chauffer et qui deviennent relativement compliquées à entretenir. Donc c'est vrai que le fait de faire une nouvelle structure entièrement neuve avec des beaux volumes dedans va faire que l'on va essayer d'optimiser son usage. Ça c'est très clair.

Au niveau des associations. Combien y-a-t-il d'associations ? Il y en a 7 de répertoriées. Il y a 6 associations de pêcheurs plaisanciers avec à peu près, de mémoire, 350 personnes dans ces associations. Et vous avez la société des Régates de Concarneau tout simplement. Au niveau du taux d'occupation, on risque d'avoir même certainement à arbitrer les demandes de ces associations. On sait très bien que les associations de plaisanciers par

exemple n'avaient pas de salle. Elles se déplaçaient régulièrement au passage pour pouvoir se réunir dans des petits espaces et leur grande réunion annuelle se faisait de toute façon au CAC.

Là, elles pourront gérer leur vie associative dans cette salle de réunion de façon plus facile parce qu'elle sera disponible suivant leur bon vouloir. Cette partie-là du bâtiment restera disponible pour les associations, y compris le soir, dans la mesure où ce sera clos par les associations, et l'on a déjà 17 associations dont certaines qui sont assez importantes et qui vont pouvoir tourner autour de ce bâtiment. Nous avons des gens qui veulent monter une association kayak, nous avons des gens qui font de l'aviron, donc s'ils se structurent en associations et bien évidemment il faudra partager l'espace. Voilà au niveau des associations, mais le volume dédié aux associations n'est pas extensible donc on sait que de toute façon rien qu'avec le nautisme il risque d'être occupé à 100 %. C'est une demande assez importante.

Au niveau du bois utilisé sur les terrasses, ce sera de toute façon un bois issu des forêts, il me semble que le sigle c'est PSF, vous me corrigerez si je me trompe. Ce sont des forêts qui sont gérées pour le renouvellement des essences, ce n'est pas pour autant que ce sera un bois qui viendra des Vosges ou de France, mais ce sera un bois de toute façon qui ne sera pas prélevé sur les forêts primaires, ce sont surtout celles-là qui posent problème actuellement. Ce sera un bois qui devra résister au milieu marin, d'où la difficulté de trouver l'essence. Mais, dans le cahier des charges c'était bien précisé que ce bâtiment-là devait être exemplaire au niveau du développement durable, et ça fait partie du travail du bureau d'études aussi. Donc ça c'est pour la partie bois.

Le « relativement » satisfaisant, je le maintiens. Lorsque l'on fait quoique ce soit d'ailleurs, sur la ville, j'ai la modestie de penser qu'il y a bien quelque chose qui ne plaira pas à quelqu'un. Quand on a fait la « Maison Blanche » quand on fait un certain nombre d'équipements, la ferme du Moros ou autre, si pour ma part et pour les services on essaie de travailler pour que ce soit optimal, ça ne veut pas dire que l'on peut garantir à tout le monde d'y trouver la satisfaction.

C'était une expression de ma part qui est peut-être malheureuse, j'en sais rien, mais rassurez-vous j'y mets quand même tout mon cœur pour que ce soit le mieux possible. J'ai essayé d'avoir la concertation la plus importante possible sur ce dossier. Le projet devrait normalement rencontrer quand même l'adhésion de beaucoup de Concarnois. Je pense que la mise en valeur de ce bâtiment-là a été respectée. Le bâtiment n'est pas du tout défiguré, les architectes sont d'ailleurs contents du bâtiment, de sa structure, parce que les murs sont relativement sains et pour un bâtiment BBC, ils ont un gros avantage. La maçonnerie est faite avec de la chaux et un mélange de sable et d'argile qui est un des éléments les plus isolant qui existe. Nous partons sur une structure qui a quelques avantages, comme quoi, quelques fois on a intérêt à préserver aussi l'existant. Voilà pour le point « relativement satisfaisant ».

En ce qui concerne les panneaux solaires, dans le dossier de départ, l'APS et les différentes APD, les panneaux solaires ont été étudiés suivant 2 directions, il y avait les panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire, ceux-là sont retenus parce que nous avons un retour sur investissement qui est de l'ordre de quelques années. Ça fluctue entre 5 et 7 années. Avec les conditions actuelles pour les panneaux solaires la durée d'amortissement est supérieure à leur périodicité de renouvellement. C'est-à-dire qu'ils comptent à peu près maintenant 35 ans pour rentabiliser des panneaux solaires sur ce type d'installation. Et en bord de mer, ils n'ont pas de technologie qui permette d'avoir des panneaux qui tiennent 35 ans. C'est-à-dire qu'économiquement ce n'est pas rentable. Et nous savons aussi que le panneau solaire a un 2^{ème} inconvénient, au niveau de ce que nous appelons l'énergie grise, l'énergie qui est utilisée pour les produire et pour les détruire, ils ne sont pas neutres non plus. Il faut plus de dix ans pour pouvoir déjà amortir cette énergie grise par rapport à une combustion à gaz. C'est pour cela que le bureau d'études nous a refait un rapport sur ces deux optiques et ce sont eux qui nous ont conseillé d'écarter le panneau solaire parce que nous aurions plus de soucis, un investissement plus lourd au départ et un retour sur un investissement que nous n'aurions jamais. Voilà pourquoi nous sommes restés sur la solution du chauffage au gaz. Ce sera du chauffage au gaz à condensation pour pouvoir avoir un taux de combustion le plus intéressant possible et une ventilation double flux pour justement ne relâcher dans l'air que l'air vicié et non pas l'air vicié plus toute la chaleur. Le double flux récupère les calories et on ne rejette que l'air vicié en ayant prélevé la chaleur que l'on rejette par une VMC classique.

Voilà pour les panneaux solaires.

Sinon en ce qui concerne l'auberge de jeunesse, nous avons eu un petit peu de mal au départ à nous positionner sur ce projet. Je ne vous cache pas que le premier projet ne prévoyait pas d'hébergement. Nous avons discuté avec l'Auberge de jeunesse, nous avons l'opportunité et je pense que c'est une erreur toujours de ne pas avoir délocalisé l'auberge de jeunesse sur l'école du Lin. C'est un point de vue personnel mais je tiens quand même à vous le dire parce que l'on disposait de plus de 1 000 m² de disponibles en surface utile

alors qu'ici nous ne sommes même pas à 600. Pour avoir l'équivalent de volume de ce qu'il y avait au Lin, il faudrait recréer à peu près 4 à 500 m² sur le site, ce qui est impossible. Ça c'est mon premier point.

Depuis, cette démarche a évolué. Le projet d'ailleurs a ralenti par rapport à cette problématique d'auberge de jeunesse. Nous avons eu un peu le blocage de l'auberge de jeunesse. Peut-être le blocage de notre part aussi. Mais toujours est-il qu'on en est arrivé à une solution qui me semble cohérente, à savoir mutualiser ces espaces. Alors ces espaces sont des espaces « pôle nautique » pour répondre à Mme Dieterlé. Ce ne sont pas des espaces auberge de jeunesse. C'est bien clair, ce sont des volumes qui sont dédiés à l'activité nautique. Mais comme cette activité nautique offre la particularité d'être en sommeil l'été, et que c'est la période où l'auberge de jeunesse a effectivement besoin d'accueil, on s'est mis d'accord sur le fait de pouvoir mettre à disposition, au moins les 2 mois d'été, suite à la conversation que l'on a eu avec les services de l'auberge de jeunesse. Nous sommes même partis du 15 juin au 15 septembre pour une mise à disposition des espaces et pendant la période de l'année, entre le 15 septembre et le 15 juin. Les semaines qui ne seront pas utilisées pourront aussi être mises à disposition de l'auberge. Le but c'est d'avoir un espace comme je vous l'ai dit sur la salle de conférences. C'est la même problématique, c'est d'avoir un espace qui sert le plus possible. Donc voilà un petit peu le point que l'on a voulu mettre en avant.

Maintenant, pourquoi on n'a pas voulu faire participer l'auberge de jeunesse au travail de l'architecte ? Je ne vois pas pourquoi on aurait privilégié l'auberge de jeunesse par rapport aux associations par exemple, il y a d'autres utilisateurs que l'auberge de jeunesse qui vont travailler sur ces espaces-là. Soit on associe tout le monde, soit on associe les professionnels de la mairie. Ce que l'on a fait donc pour les gens qui tournent autour de l'école de voile, et nous nous sommes basés sur le savoir-faire du bureau d'études. Je ne voudrais pas rappeler certaines choses dont j'avais fait part à Monsieur Sacré, je pense que vous avez eu aussi l'écho sur certains problèmes qu'il y a eu au niveau de l'auberge de jeunesse de Morlaix.

L'auberge de jeunesse a été en partie dimensionnée pour accueillir les clients éventuels de l'auberge de jeunesse et qui a été dimensionnée pour 10 000 nuitées à peu près par année. Le Président de la communauté d'agglomération de Morlaix pourra vous l'expliquer en long et en large. Les dernières années ils n'ont accueilli, pour l'instant en tout cas, que 5 000 personnes ça a été le premier point qui a fait que la communauté de communes de Morlaix a été relativement refroidie par ce qui avait été envisagé et ce qu'on lui avait fait miroiter. D'autre part, il y a eu un petit problème au niveau même de l'usage des espaces qui ont été mis à disposition de l'auberge de jeunesse parce qu'une partie de ces espaces ont été ponctionnés sur l'hébergement pour faire un logement de fonction, contrairement à l'avis de la communauté de communes ou communautés d'agglomération du pays de Morlaix et c'est pour cela que l'on a préféré écarter l'auberge de jeunesse de notre réflexion.

Nous savions qu'il fallait l'hébergement le plus important possible, c'est ce que l'on a fait. Il sera fait aux règles et normes d'accueil des hébergements qui ne permettent plus d'entasser autant de personnes sur des espaces. Mais dans la mesure où c'est vraiment sur le pôle nautique de Concarneau que nous avons travaillé, c'est pour ça que l'on a voulu rester au niveau de sa finalité de pôle nautique, ce qui n'empêche pas cette mutualisation. Voilà un peu la démarche.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Ce qui est intéressant également dans le cadre de la concertation avec l'Auberge de la jeunesse c'est la mutualisation entre l'hébergement et la restauration. On imagine que les gens qui viendront en stage pourront profiter de la restauration de l'auberge de la jeunesse. C'est une mutualisation intéressante et intelligente. M Calvarin connaît son dossier et il en est très passionné. Je crois que Mme Ziegler avait quelque chose à dire. Et après si vous voulez bien on va conclure parce que nous avons 25 délibérations et nous n'en sommes qu'à la 2^{ème}.

Mme Ziegler :

Merci M le Maire, j'ai 2 remarques et 2 questions.

Premièrement, la complémentarité entre le projet de pôle nautique et l'auberge de jeunesse est tellement évidente que c'est une erreur et même une faute de ne pas avoir restructuré l'ensemble, d'autant plus que comme Monsieur Calvarin vient de le dire, la mise aux normes du bâtiment de l'Auberge de jeunesse posera problème et pose déjà problème. Il fallait englober les 2 bâtiments dans le même projet.

Vous nous avez parlé tout à l'heure de concertation, effectivement en tant que membre de l'opposition j'ai participé à la commission nautisme, Gaël et moi en tant que conseillère générale et régionale, nous avons participé au jury. Comme vous l'avez déjà

dit, la Région et le Département aident financièrement la ville dans ce projet. Comme vous le savez aussi, l'activation des clauses d'insertion est importante, c'est un levier pour l'offre d'emploi notamment dans des domaines qui posent des problèmes de recrutement.

C'est le cas de la construction, je voudrais savoir si dans ce projet de restructuration du pôle nautique vous pensez activer cette clause. Et d'autre part je voudrais savoir si les associations qui sont actuellement logées-là, je ne parle pas des associations nautiques, seront relogées ailleurs ou si la concertation a déjà eu lieu. Bien entendu, je parle des AVF, notamment.

M le Maire :

Oui Madame Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

C'est juste pour revenir sur ce que M Calvarin a dit. Concernant les classes de mer, je reviens là-dessus parce que je voulais savoir depuis quatre ans combien de classes de mer vous avez pu accueillir ? Notamment à Foch, si c'est un chiffre qui est en augmentation ou en baisse ? En effet, vous n'en parlez pas du tout. Là vous m'avez parlé de l'avenir mais ça n'apparaît pas dans la discussion et ça n'est pas apparu dans les perspectives et à mon sens ça n'apparaît pas souvent depuis quatre ans sur l'accueil.

2^{ème} point, vous n'avait pas répondu par rapport au Porzou. Donc si vous pouviez me répondre là-dessus. Vous avez fait référence à des salles qui étaient plus gourmandes en consommation, je précise simplement que les normes HQE et toutes les obligations dont vous faites part, sont nécessaires pour l'attribution de subventions, que ce soit au niveau du Département ou de la Région. C'est vrai que c'est préférable mais c'est même une obligation de partir maintenant sur ces bases-là. Quand vous parlez de salles qui sont plus gourmandes, est-ce que vous faites référence notamment au pôle culturel ? Nous avons entendu dire que le pôle culturel allait être vidé de son service, est-ce que c'est vrai ? C'est une autre question.

M le Maire :

Si on parlait de pôle nautique ?

Mme Le Meur Gaël :

Par rapport à l'auberge de jeunesse, alors j'en ai pas bien compris vos allusions par rapport à l'auberge de jeunesse de Morlaix et à la communauté d'agglo. Je précise simplement, ça a peut-être été dit mais c'est mieux de le répéter ; l'auberge de jeunesse est un bâtiment municipal et pas un bâtiment qui dépend de l'agglo. Donc la responsabilité....

M Calvarin :

Si, si, si, si. Sur Morlaix c'est l'agglo.

Mme Le Meur Gaël :

Je vais juste finir, je parle de l'auberge de jeunesse de Concarneau. Elle occupe un bâtiment municipal, elle ne dépend pas de l'Interco, il y a pas de raison de faire de comparaison avec Morlaix et de parler de la CCA. Actuellement le bâtiment est municipal. Que vous n'avez pas voulu intégrer la rénovation intérieure, nous sommes tous revenus là-dessus en considérant que c'était une erreur, mais au moins qu'il y ait une rénovation extérieure et que l'ensemble soit esthétiquement cohérent. Quitte à mettre deux millions d'euros dans un projet autant englober l'ensemble, surtout à côté de la station de biologie marine, c'est un ensemble qui aurait été tout à fait complet. Et enfin, un dernier point, avez-vous fait des études ou des statistiques, je n'en sais rien, concernant les parkings ou le nombre de places que ça allait nécessiter, parce que c'est vrai qu'il va y avoir un peu plus d'activités et donc forcément la question du stationnement va également se poser.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je vais essayer d'être rapide. Je reviens aux associations. On a vu récemment dans la presse des sorties un petit peu guerrières de Monsieur Nydell pour les associations qui utilisaient le CAC parce que les associations trouvaient que c'était trop cher. Je voulais savoir si les associations qui vont utiliser le pôle nautique paieront la location de leur salle ou pas, comme ça se fait dans d'autres bâtiments ? Je pose la question. D'autre part, je voulais juste redire à M Calvarin, je reviens sur cette question du bois exotique, c'est vrai que vous me dites qu'on utilise du bois certifié etc, sauf que vous savez que les filières bois quand elles sont certifiées, des fois elles ne sont pas certifiées du tout.

Il vaut mieux prendre du bois nordique qui résiste très bien aux mers boréales, il n'y a pas de souci. Je voulais juste rajouter un petit commentaire. Je trouve que c'est un assez beau projet, nous n'avons rien spécifiquement contre le nautisme mais ce que nous constatons quand même et nous en parlerons peut-être par la suite, dans le conseil municipal, dans les autres points qui sont à l'ordre du jour, on aimerait que la dépense d'énergie et de moyens qui se met sur ce type d'activité porte aussi sur d'autres activités du volet maritime. C'est-à-dire qu'on ne mette pas tout le paquet sur le nautisme et qu'on ne fasse pas grand chose pour les autres activités maritimes. Voilà, merci.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé, on va laisser Xavier Calvarin conclure sur ce dossier.

M Calvarin :

Je vais essayer de faire un peu plus vite que tout à l'heure, je suis un peu aphone. Tout d'abord le projet global, vous avez rappelé à juste titre qu'en 2005, donc comme il fallait envoyer les dossiers très rapidement pour le contrat de pays, vous aviez communiqué 3 feuilles sur un hypothétique projet de pôle nautique et qui était estimé à 750 000 euros. C'était basé sur le rez-de-chaussée. Il y avait seulement un rez-de-chaussée de prévu et à cette époque-là, non seulement il n'y avait pas d'étage de prévu, mais il n'était pas question, à aucun moment dans ce document-là non plus, d'intégrer l'auberge de jeunesse dans ces travaux-là.

Vous voyez, nous n'avons rien inventé, on a repris un projet, nous nous sommes aperçus qu'une seule dalle, c'était loin d'être suffisant. On a modifié ce projet de manière à en optimiser les usages et nous sommes restés à ça.

C'est vrai que ce projet a déjà un coût de 2 millions, je pense que si on avait rajouté l'auberge de jeunesse, il aurait fallu refaire une étude complète là-dessus et le projet on n'était pas prêt de le voir aboutir au moins pendant le mandat. Il n'y a pas de projet auberge de jeunesse pour l'instant qui est acceptable. Le seul projet d'auberge de jeunesse que l'on a découvert en arrivant à la mairie c'était un projet auberge de jeunesse fait par les auberges de jeunesse, géré d'ailleurs depuis Brest et qui revenait à récupérer quasiment les deux tiers de ce bâtiment-là et donc condamner sa vocation nautique. C'est un certain nombre de précisions que je voulais apporter. Maintenant, vous m'avez reproché tout à l'heure de comparer une gestion communautaire à une gestion communale. Vous n'avez pas compris, pourtant le lien est très simple à comprendre. Les gestionnaires des auberges de jeunesse, vous devriez le savoir que ce soit de Morlaix, de l'île de Batz, de Brest ou de Concarneau sont les mêmes. Ce sont les mêmes gestionnaires qui ont monté le projet de Morlaix et qui occupent l'auberge de jeunesse de Concarneau C'est à ce titre là, et échaudé parce qu'on a entendu lors de notre visite sur Morlaix, que nous avons décidé de fonctionner comme nous le faisons. Mais les gestionnaires sont les mêmes. Que ce soit une gestion communautaire ou une gestion communale, dans tous les cas de figure c'est au final le contribuable malgré tout qui finance ce type de projet.

Brouhaha....

M Calvarin :

C'était le but.

M le Maire :

Est-ce que M Calvarin vous avez vous avez terminé vos conclusions ?

M Calvarin :

Vous m'avez demandé les chiffres pour les classes de mer. Je suis étonné que vous m'avez demandé de vous redonner ces chiffres. Il me semble que lorsque nous avons abordé les budgets on avait eu cette question ; comment se faisait-il qu'on avait une baisse des recettes de la ligne correspondant aux classes de mer ? Tout simplement et j'avais déjà répondu à cette époque-là, parce que de nombreuses municipalités, surtout d'ailleurs de la région parisienne, ont arrêté tout simplement d'envoyer leurs stagiaires sur les classes de mer parce que c'est un coût important, c'est vrai pour Douarnenez, c'est vrai pour Concarneau, c'est vrai pour toutes les classes de mer bretonnes qui ont pour beaucoup compensé par les classes de mer en externat, c'est-à-dire les écoles locales et c'est plutôt effectivement notre objectif. Notre objectif n'est pas de devenir un centre de formation pour les gens extérieurs, par contre, si sur le territoire on pouvait s'arranger avec toutes les communes qui sont à côté pour développer le nautisme pour les habitants qui ne sont pas forcément à proximité littorale, c'est vraiment cette axe-là que l'on veut donner au développement du nautisme sur l'école de voile de Concarneau. C'est d'ailleurs ce que l'on fait. Il y a les écoles, de mémoire, je sais que Rosporden a dû venir, il y en a plusieurs qui viennent, et c'est plutôt vers là que l'on désire aller. On veut le privilégier dans la mesure où on aura un accueil de bonne qualité. Il reste un dernier point concernant le Porzou. Pourquoi le Porzou ? C'est parce que lorsque la météo n'est pas favorable vous savez qu'on

ne peut pas naviguer sur la façade Sud-Ouest, les bateaux restent au Porzou. Il manœuvrent devant les plages du Porzou. Le but est lorsque comme maintenant la saison est correcte, on a déjà pris contact avec les Affaires maritimes c'est d'arriver à les laisser arriver devant le quai Nul, de manière à démarrer aussi des activités à partir du pôle nautique en prenant les embarcations à partir du quai Nul. Ce sera en fonction de la météo et il ne faut pas oublier que l'été on a une activité très importante, une activité d'ailleurs qui nous permet de financer intégralement le renouvellement de la flotte, donc c'est aussi de cet endroit-là que ça va partir donc les deux sites sont complémentaires. Il y en a un que l'on a besoin parce que c'est le seul site abrité qui nous permette d'avoir cette activité dans les périodes où justement c'est trop dangereux d'aller en mer, et l'autre qui sera à privilégier lorsqu'on le pourra. Pour ce qui est des parkings, et après j'arrête, c'est toujours la même problématique, on doit favoriser le transport alternatif et le problème des parkings pour moi n'en est pas un.

M le Maire :

Voilà ça n'est pas un problème qu'il a dit. Écoutez, je suis désolé mais il faut que l'on termine. Merci Monsieur Calvarin pour toutes ces explications qui étaient très complètes et pertinentes et j'espère qu'elles vous ont satisfait. Monsieur Besombes, pour terminer.

M Besombes :

Juste en conclusion pour répondre aux propos introductifs de Mme Le Meur tout à l'heure. Elle nous annonçait que le projet avait été affiché déjà en 2006. Simplement, ce que je voulais vous dire c'est que ce projet-là il est réalisable parce qu'il y a eu des choix budgétaires auxquels vous vous êtes systématiquement opposée depuis le début du mandat. Et c'est cela qui rend possible la réalisation de ce projet, je voulais vous préciser de manière à ce que l'on ne puisse pas penser....

Mme Le Meur Gaël :

Choix budgétaires avec lesquels nous ne sommes pas d'accord. La vente de l'ancienne, mairie, le Manoir du Porzou, ce sont ces choix budgétaires que nous ne partageons pas et je vous le confirme.

M le Maire :

Alors, il nous est proposé de valider le projet au niveau de l'APD, de valider le coût des travaux déterminés par l'APD et ensuite d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels désignés dans le plan de financement.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstention ? Une abstention.

Merci bien. Alors le point numéro 4, nous allons passer la parole à Madame Depoid qui va nous présenter tout d'abord la demande de classement en station de tourisme.

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid, oui, des remarques, M Carduner ?

M Carduner :
Merci M le Maire, auparavant une petite remarque je ne peux m'empêcher. Si M Besombes se félicite de la réalisation d'un projet tel que le pôle nautique, pourquoi pas, mais qu'il ait au moins l'objectivité de reconnaître qu'avant son mandat, d'autres réalisations ont été faites également. Et alors je me permettrai d'en situer quelques unes, l'école du Dorlett, un million d'euros par an pour chaque école de Concarneau sur quatre ans, la place Duquesne, le parvis des Halles, l'aménagement de la corniche, la halle des sports du Porzou, le pôle culturel, etc, etc... dont acte. Maintenant, je vais poser ma question s'il vous plaît. Est-ce que cette nouvelle classification va nous permettre ou permettre à la ville de Concarneau d'obtenir un « Pasino » ou un Casino ?

Mme Depoid :
Alors la réponse est simple, non, désormais le critère a complètement changé pour obtenir un casino, il faut je crois, de souvenir, 500 000 habitants dans la ville. Donc, sauf à avoir accroissement très rapide de la population, nous n'aurons pas de casino immédiatement.

M le Maire :
Mme Le Meur, vous vouliez poser une question ?

Mme Le Meur Gaël :
Il y a les différents critères et notamment en terme de services, je voulais savoir quelles conséquences ça aurait sur le fonctionnement des services municipaux et sur les obligations que ça engendrerait. Est-ce que ça va générer des recrutements supplémentaires ? Ou alors est-ce qu'on va obliger le personnel à travailler sur des temps pour lesquels ils ne travaillent pas actuellement ? Bref, les conséquences à ce niveau-là, et je vois également, c'est le 2^{ème} point, le point 9 concernant les structures de soins, puisqu'on parle d'un rayon de 20 minutes de trajet automobile autour de la commune touristique pour l'accès aux soins ambulatoires. Donc je voulais savoir si vous aviez du nouveau à ce sujet parce qu'il va falloir se retrousser les manches. C'est un point essentiel sur lequel on attend un peu plus que ce qui a été fait depuis 4 ans. Voilà principalement.

M le Maire :
C'est tout comme question ? Très bien merci.
Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je vais laisser parler mon collègue après mais je voulais savoir, s'agissant de la thématique Santé-bien-être, présence d'au moins 2 activités suivantes : thermalisme, thalasso-thérapie, balnéothérapie, ou SPA. Je suppose que comme vous vous réjouissez de la présence d'une thalasso à Concarneau, vous allez être ravis de pouvoir mettre une croix dans la case. Je voulais simplement savoir si les installations privées sont prises en compte dans ce document ? Ça veut dire que par exemple même des installations qui n'existaient pas à Concarneau hors la thalasso Eiffage, auraient pu être prises en compte dans ce dossier. Ce que je voulais dire c'est que c'est un peu la même chose que sur le point précédent, d'ailleurs nous ne sommes pas opposés à l'attribution de ce label bien que nous ne savons pas si cela attirera plus de visiteurs, ou moins de visiteurs que le million annoncé dans la Ville-Close, je n'en sais rien, et on n'en sait trop rien. Mais nous en tout cas ce contre quoi on vous met en garde, c'est contre le déséquilibre des réalisations qui sont exclusivement à destination du tourisme et qui sont au détriment de ce qui est d'intérêt purement local. Vous savez les populations, on les entend, elles disent parfois, on fait beaucoup pour les touristes et pour nous on ne fait pas grand chose, alors quand on voit des choses qui s'accumulent et on en verra encore dans la suite du conseil, je trouve qu'il faut faire attention à ne pas axer toutes nos activités là-dessus.

M le Maire :
Merci Mme Dieterlé. Il y a d'autres questions ? Oui, M Carduner.

M Carduner :

Oui juste pour rebondir sur la remarque de M Calvarin, il y a deux points qui vont nous intéresser sûrement. Pendant les périodes touristiques, donc, il faudra mettre en place des transports collectifs privés ou publics non polluants et collectifs. Et une autre mesure existence des mesures de réalisation d'aménagements favorisant les déplacements économes et moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pieds. Et bien, sur Concarneau ce n'est pas facile et notamment à vélo.

M le Maire :

Oui et la dernière, je crois que c'est Nicole Ziegler qui voulait nous la poser.

Mme Ziegler :

Une remarque, évidemment que l'activité touristique est importante pour la ville de Concarneau et on passerait à côté de quelque chose si on n'obtenait pas ce label. Mais je voudrais quand même mettre en exergue votre incohérence au niveau de la politique notamment sportive, touristique sportive, avec deux choses qui récemment posent problème. La vente du Manoir du Porzou qui pourrait être réaménagé pour vendre le Concarneau sportif et surtout la création d'une salle de tennis dans un endroit où manifestement les touristes n'iront pas.

M le Maire

Oui M Colimard pour terminer.

M Colimard :

Juste un petit clin d'œil, j'ai noté aussi dans les conditions d'octroi du classement que pendant les périodes touristiques notamment à partir d'une gare ferroviaire, desserte de la commune touristique par un service de transport collectif etc... C'est intéressant ! Le ferroviaire va aussi faire partie de nos espaces d'attention ? Faire en sorte que Concarneau n'abandonne pas cette perspective à moyen terme et à long terme ? Ce n'est pas tout de faire des clin d'œil sur chien jaune, voyage sans retour... SNCF

M le Maire :

On va laisser la parole à Mme Depoid.

M Colimard :

.....patronné par SNCF et ne plus avoir de trace pratique.

Mme Depoid :

Oui merci M le Maire, bon alors je vais essayer de répondre à toutes les questions, vous me le ferez savoir si j'en ai oublié. Question de Mme Le Meur pour les conséquences éventuelles sur l'emploi ou sur les coûts différents sur la ville. Ce qu'il faut savoir c'est que sur les coûts, tout ce que nous faisons pour le tourisme on le fait pour les Concarnois. Les Concarnois sont les premiers bénéficiaires de ce qui est fait sur cette ville. C'est un petit peu la réponse que je fais en même temps à Madame Dieterlé. Tout ce qui est fait à destination du tourisme est également et d'abord à destination de la population qui en profite la première. Pour l'emploi, nous étions déjà commune touristique et donc il n'y aura pas de modification sur les possibilités du travail le dimanche etc, c'est exactement la même législation que celle que nous avons maintenant. Mais bien entendu, ce que nous avons à déterminer, c'est la fraction du territoire qui est véritablement touchée par cette station de tourisme. C'est la ville de Concarneau qui demande à être station de tourisme mais il y a une fraction du territoire qui est véritablement concerné par le label lui-même. Pour les structures de soins, bon bien entendu ça n'est pas véritablement un problème. Dieu merci pour le Concarnois, nous avons des médecins à Concarneau, nous répondons à la demande médicale. Actuellement, nous ne sommes pas un désert médical. Que ça puisse être mieux et autrement, c'est une chose, mais pour le moment ça n'est pas du tout quelque chose qui poserait un problème pour obtenir les critères.

Pour les installations de thermalisme alors je réponds à Mme Dieterlé, oui c'est un plus. C'est-à-dire que nous allons cocher une petite croix mais le dossier ne tiendra pas compte du fait que nous allons avoir la thalasso même si je pense que ça ne sera pas quelque chose de négatif parce que le dossier, c'est à un jour J, lorsque nous déposons le dossier. Or, le jour où nous devons avoir terminé ce dossier, qui est avant la fin de l'année, la thalasso ne sera pas ouverte à ce moment-là. Donc, bien entendu, je me réjouis que nous ayons une petite croix qui sera un bénéfice supplémentaire pour le tourisme mais ça n'est pas dans les 33 critères obligatoires que nous allons remplir. Vous vous inquiétiez qu'il puisse y avoir des risques parce qu'il y aurait plus de visiteurs avec cette station de tourisme. Je dois dire que je m'en réjouirai. C'est peut-être un point sur lequel on pourrait ne pas être d'accord. Pour les transports collectifs, si ça nous met dans l'obligation d'avoir des transports collectifs à destination des touristes l'été, c'est-à-dire qu'on puisse continuer d'avoir « Luciole », et bien je m'en réjouis parce que ce que l'on fait pour le

touriste, les Concarnois en bénéficient également.

Inaudible...

Mme Depoid :

Bon d'accord, alors c'est la CCA. Mais alors on ne parle plus de questions de transport si je ne doit pas répondre pour la CCA.

M le Maire :

On va laisser Mme Depoid poursuivre s'il vous plaît.

Mme Depoid :

Quelle était la dernière question ? Alors les pistes cyclables, je crois qu'on en a amélioré le nombre, qu'on continue dans le projet de mettre des pistes cyclables sur Concarneau mais on ne pourra jamais faire, même si j'obtiens ma station de tourisme, quelque chose contre le fait que Concarneau, ça n'est pas la Hollande, ça n'est pas tout plat, tout le monde ne sera pas sur des vélos parce que la totalité de la ville présente un petit peu de difficultés.

M le Maire :

Bien, en ce qui concerne le sport M Quillivic.

M Quillivic :

Pour répondre à Mme Ziegler sur plusieurs choses, sur la salle de tennis, dans un endroit où les touristes n'iront pas, je regrette, on est quand même dans cet espace qui est le Cabellou, on a un camping, on a des plages qui sont magnifiques et qui sont très utilisées par les Concarnois avec en plus la présence d'un équipement public qui, à n'en pas douter, profitera à la fois aux Concarnois et aux touristes. En ce qui concerne la vente du Manoir du Porzou, pourquoi n'avoir pas pensé à le réaménager en pensant au Concarneau sportif ? Pouvez-vous me rappeler à quelle date vous avez réaménagé le Manoir du Porzou ? C'était il n'y a pas si longtemps en 2006. Pourquoi à ce moment-là vous n'avez pas pensé à privilégier le Concarneau sportif ? C'était de privilégier l'accueil des délégations, ce n'était pas de privilégier le Concarneau sportif. Vous savez très bien que pour loger ne serait-ce qu'une équipe suffisamment importante, le Manoir ne correspond pas à cette à cette optique-la. Concernant la voirie cyclable, je m'excuse de le dire, parce que vous aviez déjà fait cette remarque il y a quelques temps, je crois mais on fera le bilan à la fin, en un mandat on aura fait plus de pistes cyclables que vous en 30 ans.

M le Maire :

Bien, et la prochaine qui sera réalisée c'est celle de la rue de Trégunc entre autres.

Mme Dieterlé :

Je voulais juste rebondir sur une remarque de Mme Depoid qui va tout à fait dans le sens de ce que j'ai dit, c'est-à-dire qu'effectivement vous faites bien remarquer que le label Concarneau ville de tourisme ne sera pas pour toute la ville de Concarneau, mais qui concerne spécifiquement l'espace proche du maritime. Ça veut dire qu'effectivement la population qui n'habite pas dans ces endroits, ou les gens qui ne sont pas concernés par ces aménagements, je regrette mais ils se sentent abandonnés et estiment qu'on en fait trop pour le tourisme et pas assez pour eux. Et si vous n'êtes pas d'accord avec moi, vous n'avez qu'à aller demander aux gens.

M le Maire :

On est obligé d'être d'accord avec vous, Mme Dieterlé. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Oui merci. Quand je vous ai parlé tout à l'heure des services municipaux, Mme Depoid, je ne parlais pas forcément des coûts. Je parlais du fonctionnement, des changements et des contraintes éventuelles que ça pouvait apporter au personnel municipal s'il y avait d'autres besoins qui allaient devoir se mettre en place par rapport à cette convention.

Deuxièmement, à l'heure actuelle, on n'est pas à moins de vingt minutes des urgences la nuit. Il n'y a pas de professionnels de santé la nuit. Je faisais principalement référence à ça. Et enfin M Quillivic, la rénovation du Manoir du Porzou qui a donc été faite en 2006, permettait auparavant d'accueillir des délégations mais a fait aussi l'objet, avant et après, d'accueil de stagiaires, d'équipes sportives dans différents domaines et donc c'était quelque chose qui avait déjà été initié. Donc ne tenez pas ce genre de discours parce qu'il est un, mensonger, et deux, concernant également les pistes cyclables vous savez très bien que les priorités, d'il y a trente ans, n'étaient pas forcément les mêmes que celles de maintenant. Donc le discours un peu provocateur n'est absolument pas pertinent concernant ce dossier.

M le Maire :

Très bien, en ce qui concerne le Manoir du Porzou, c'est vrai qu'il y a l'intérêt général d'abord et ensuite il peut y avoir des intérêts particuliers dans le cadre des activités sportives. Moi je règle l'intérêt général. François Besombes.

Mme Le Meur Gaël :

Et les associations de Normandie aussi ? L'accueil d'associations de Normandie, c'est l'intérêt général aussi ?

M Besombes :

C'était Normandie-YEMEN.

M le Maire :

François Besombes, vous concluez, s'il vous plaît ?

M Besombes :

Intéressez-vous à ce qu'a fait Normandie-YEMEN.

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

Je n'ai pas compris.

M Besombes :

Intéressez-vous à ce qu'est Normandie-YEMEN, et je pense que de leur rendre hommage, vous partagerez cet hommage.

Inaudible, brouhaha.....

M Besombes :

Je vais répondre concernant le cyclisme, il ne s'agit pas de comparer il y a de cela 30 ans, il suffit de comparer il y a 5 ans. Il suffit de comparer ce qui existait il y a 4 ans. C'était 650 mètres de voies qui étaient sécurisées pour le cycliste. Aujourd'hui il y a des pistes cyclables sur toutes les nouvelles chaussées qui sont réalisées. C'est vrai qu'il y a des routes importantes qui traversent Concarneau qui sont refaites mais où on incorpore pas le cyclable. Je regrette notamment, concernant le Conseil général, qu'il n'ait pas les mêmes priorités. Concernant le ferroviaire, rassurez-vous puisque le jour où la gestion de la voie ferroviaire sera transférée à la ville, et bien à tout moment s'il y a un projet ferroviaire il pourra réintégrer le ballast. Concernant « Luciole » Mme Dieterlé, vous disiez que c'est la CCA. En tous les cas c'est un service qui est destiné à l'activité touristique de Concarneau. Comme le transfert de charges intègre « Luciole », c'est bien la charge de la ville de Concarneau. Concernant la vision du tourisme assez étroite que vous pouvez avoir en disant que ça ne profite qu'aux touristes et donc aux non Concarnois, l'intérêt du tourisme c'est de développer une économie touristique avec des emplois, qui sont liés au tourisme. Ces emplois-là, il n'y a pas d'emplois qu'ils soient meilleurs que d'autres. Un demandeur d'emploi, ce qu'il a besoin, c'est de pouvoir avoir un emploi. Il n'y a pas de beaux emplois et de moins beaux emplois. Là en l'occurrence, ce sont 70 emplois directs, quand on parle de la thalasso. On ne peut que s'en réjouir et dans votre position, je m'en réjouirais. Les emplois indirects aussi font partie du bénéfice de cet équipement. Et la station touristique, son seul objectif est de développer de l'économie et de l'emploi. J'aimerais qu'on puisse au moins s'entendre sur cet objectif-là qui est partagé par l'ensemble des Concarnois.

M le Maire :

Merci M Besombes. Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Concernant le cyclisme, j'ai souvenir, il y a quelques temps au précédent mandat que j'avais souhaité effectivement comprendre pourquoi il n'y avait pas de pistes cyclables dans le lotissement de Kerauret. À l'époque le précédent Maire avait répondu qu'en fait il n'y avait pas de piste cyclable parce que les vélos allaient pouvoir faire ralentir les voitures.

M le Maire :

Merci, il fallait le dire. Nous allons autoriser Monsieur le Maire à solliciter le classement de la commune de Concarneau en station de tourisme conformément aux textes précités et à transmettre les éléments constitutifs du dossier nécessaires à l'instruction de la demande, aux services préfectoraux.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstention ?
Merci.

Alors le point n°5, on va laisser la parole à Monsieur Echivard sur une attribution de subvention exceptionnelle.

5	Jeunesse : 23 ^{ème} édition du Trophée des lycées - attribution d'une subvention exceptionnelle
---	--

M Echivard :
(lecture du rapport)

M Echivard rajoute à la fin de la lecture du rapport :
Je précise que ces jeunes sont arrivés 7^{ème} et donc on ne peut que les encourager à poursuivre et j'ai cru comprendre que, l'année prochaine, ils feraient acte de candidature pour participer à la 24^{ème} édition.

M le Maire :
Merci M Echivard. Il y a des remarques ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Ils demandaient combien ?

M Echivard :
Il avaient évalué leur budget à 900 euros et donc on avait reçu un dossier qui, au départ, n'était pas du tout formulé comme une demande. Il faut aussi laisser les jeunes s'organiser. Après une concertation nous avons accordé 100 euros. Apparemment, cela leur paraissait satisfaisant.

M le Maire :
C'est une participation de 10 partenaires.
Très bien, on peut voter ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstention ?
Merci.

Le point 6, M Quillivic, ça concerne le passage sécurisé de la cale sèche.

6	Direction générale des services : port de Concarneau - création d'un passage sécurisé au-dessus de la porte de la cale sèche - attribution d'une subvention à la CCI
---	--

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Quillivic. M Carduner.

M Carduner :
Merci. Je voulais une précision M Quillivic. Je voulais savoir si cette parcelle, cette chaussée, était toujours en desserte locale et réservée aux professionnels.

M Quillivic :
Oui, elle est toujours réservée aux professionnels.

M Carduner :
Auquel cas, si elle est réservée aux professionnels, ces professionnels ou la CCI doivent être en mesure de l'entretenir. Sinon, si on la mutualise, à ce moment-là, que tous les Concarnois puissent y accéder et circuler, qu'ils soient piétons ou à vélo, avec des pistes cyclables. Je ne suis pas un amoureux fou des Bataves, ni des Suédois, Mme Depoid, mais et je ne reste pas dans le passé, surtout, parce que j'ai l'impression que vous parlez beaucoup du passé, que ce soit vous ou d'autres, en faisant référence à un autre mandat sans doute sous d'autres années. Peut-être qu'une certaine nostalgie, je n'ose imaginer que ce soit une nostalgie qui vienne vous submerger comme ça et vous tenailler brutalement, sauvagement. Non je n'imagine pas que ce soit de la nostalgie. Mais continuez à faire des pistes cyclables, tant mieux si vous avez augmenté le nombre de mètres linéaires en pistes cyclables. On pourrait s'interroger sur la qualité mais je ne négotierai pas, il y en a plus, tant mieux. Mais continuer et puis vous parlez souvent de paysage vallonné mais la plus belle promenade qu'on puisse faire à Concarneau, elle est plate, elle partirait de la ville-Close et elle irait jusqu'à la thalasso. Quelle belle promenade, tranquillement à vélo sans avoir besoin de monter ni de descendre des côtes. Bien, ceci étant dit, pour revenir à la CCI, je trouve un peu particulier de demander un financement communal pour quelque chose qui est réservé aux professionnels. Il y a là un paradoxe qui moi m'étonne.

M Quillivic :
Je vais vous répondre sur cette question-là. Il y a le droit et il y a la pratique courante à Concarneau et malheureusement vous comme moi et comme d'autres Concarnois nous empruntons l'espace portuaire. C'est vrai que, déjà d'une, on subventionne pour deux raisons car il y a beaucoup de voitures de non professionnels qui menacent la sécurité des piétons, qu'ils soit professionnels ou non d'ailleurs. Et deuxièmement, nous avons des professionnels qui sont aussi Concarnois et qui ont trouvé qu'il y avait une certaine logique à financer cet investissement que voilà. On sait qu'il y a des Concarnois qui utilisent cet espace pour circuler en voiture et il nous a paru normal d'aider la Chambre de commerce et d'industrie d'autant plus que nous sommes à un moment où on réfléchit à une réorganisation globale du port à laquelle la ville participera bien évidemment dans le financement. Pour nous, c'est tout à fait naturel et je ne doute pas que les Concarnois ayant su braver l'interdiction de circuler sur le port et le long du port sauront braver l'interdiction de circuler sur la passerelle.

M le Maire :
Merci M Quillivic. C'est sûr que l'aspect principal était de sécuriser l'arrière port et le tour de la cale sèche. C'est très dangereux pour les piétons, c'était très dangereux pour les piétons et les cyclistes. C'est un emprunt d'usage, les Concarnois passent-là. Pour les transits de quartiers beaucoup de gens passent par là plutôt que de passer par le pont du Moros. Puis, c'est aussi pour faire plaisir à M Le Coz, non je blague ! Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Dans ce cas, il aurait fallu que ce soit beaucoup plus honnête que ça, parce que là c'est vraiment une hypocrisie. Vous dites que tout le monde sait et que tout le monde emprunte ce chemin. À partir de là, il faut arrêter de dire que c'est réservé aux professionnels et faire en sorte que ça soit ouvert à tous, c'est tout.
Je vais juste essayer de finir. En plus on avait abordé cette discussion-là quand il s'agissait de l'accès piétons au niveau du Moros. Vous nous aviez fait la même réponse. Non ! On voit que la CCA n'a pas accepté de subventionner, d'aider. Là, vous aidez encore la CCI sans rien exiger au retour. Non ! Il y a un moment où il faut que les choses soient claires. Si la

ville aide, officiellement, ça veut dire que cette portion peut être officiellement utilisée par tout le monde, on n'est pas dans les non-dits.

M Nydell :

Si vous permettez M le Maire, je voudrais juste indiquer un petit mot sur cette très belle passerelle somme toute. Elle a été utilisée par des milliers de personnes le week-end dernier pour Rêvoport.

Mme Le Meur Gaël :

Non, c'est pas ça !

M Nydell :

Il est très sympathique en tant que particulier que de traverser de la rive droite à la rive gauche.

Mme le Meur Gaël :

On est d'accord....

M le Maire :

Écoutez c'est un endroit qui est concession de la Chambre de commerce, donc c'est un périmètre qui est sous la responsabilité, certes de la Chambre de commerce, il est vrai que si l'enceinte du port était fermée aux piétons et aux cyclistes, je pense que ce serait très mal accepté par les Concarnois. Beaucoup de Concarnois passent-là. Même si certains d'entre vous n'y passent jamais, je peux vous dire qu'il en passe beaucoup dans la journée. Ensuite, en ce qui concerne la cale sèche sachez que la ville de Concarneau a participé également à la cale sèche. Tout cela pour dire que la ville participe également dans les équipements portuaires. Voilà c'est tout.

Mme Le Meur Gaël :

Mais ça n'a rien à voir. C'est officiel, là. Si vous dites que c'est la concession de la CCI, c'est officiellement le financement de la CCI.

M le Maire :

La CCI sera ravie de lire vos propos dans la presse.

M Colimard :

Juste pour abonder dans le sens un peu de tout ce qui s'échange, la question qui est soulevée c'est cette notion « de passage sécurisé réservé aux professionnels » c'est ça qui n'est peut-être pas très heureux....

M le Maire :

Oui, c'est peut-être dans le texte.

M Colimard :

... comme formulation.

M le Maire :

C'est peut-être dans la formulation.

Mme Donniou :

J'avais une question M le Maire, je souhaite connaître la motivation du refus de la CCA, s'il vous plaît.

M le Maire :

Vous leur demanderez.

Mme Donniou :

Il est indiqué qu'il y avait un refus.

M le Maire :

Vous leur demanderez. Mais en somme nous avons un courrier de la CCA dans le dossier qui nous dit que leur intervention sur cette participation n'entre pas dans leur compétence. « *J'ai le regret de vous informer que nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande, en effet bien que compétente en matière de développement économique la 4C n'est autorisée par ses statuts qu'à intervenir dans l'aménagement des zones d'activité économique limitativement désignées et reconnues d'intérêt communautaire. La réalisation d'un ouvrage technique sur l'espace économique ne relevant pas du domaine communautaire est exclue du champ d'intervention de la 4C.* »

C'est ce que nous pouvons dire sur ce dossier.

M Carduner :

Je vais faire comme M Quillivic, je vais dire M le Maire aussi. Cela fait quand même un moment que je lève le doigt. Merci, excusez-moi.

M le Maire :

Je laisserai ensuite la parole à M Quillivic.

M Carduner :

La question est quand même assez cruciale. Je vais vous expliquer pourquoi et vous allez comprendre facilement. Si vous incitez, ou vous tolérez ou que vous estimez que les Concarnois peuvent passer sur cette passerelle, vous savez que s'il y a un accident, ils sont condamnés systématiquement parce que c'est une desserte locale réservée à usage professionnel. Ça, il faut le savoir, même s'ils ne sont pas en tort. Donc, il y a une question qui, quand même, est vachement grave à ce moment-là. Qu'est ce qu'on fait ?

M le Maire :

Là vous parlez d'un accident automobile par exemple ? Non, parce que....

M Carduner :

Ah, je vous garantis que si.

M le Maire :

En assurance automobile, c'est la convention Idéa qui intervient dans le cadre des responsabilités du véhicule ou des véhicules.

M Carduner :

Nous sommes sur la partie réservée à la desserte professionnelle. Non, M Fidelin.

M le Maire :

Nous sommes sur une concession CCI mais dans la mesure où il y a une autorisation de passage, nous sommes sur la voie publique.

M Carduner :

Il n'y pas d'autorisation de passage, M Fidelin, c'est une desserte locale à usage professionnel.

M le Maire :

Bien bref...

M Carduner :

C'est pas bref, c'est important pour les Concarnois.

M Quillivic :

J'étais étonné que vous me citiez ce courrier-là parce qu'en conseil communautaire, M Sacré m'avait répondu qu'il avait juste différé la demande en attente de financement. Nous verrons cela au conseil communautaire.

Brouhaha.... inaudible

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point pour que ce soit clair. Là, j'ai réagi et nous réagissons sur cette délibération. Quand il s'agit d'aider économiquement, il est normal que la ville aide pour le développement économique, ce qu'elle a fait pour la cale sèche. D'autres collectivités ont apporté également leur aide financière, donc il ne faut pas tout mélanger. Là nous sommes sur cette délibération.

M le Maire :

Et dans la sécurisation pour les Concarnois. Vous l'oubliez cela.

Mme Le Meur Gaël :

Il faut reconnaître officiellement que cette voie puisse être utilisée par tous.

M le Maire :

Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer cette subvention de 8 590 euros hors taxes à la CCI.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont Contre ?

Abstention ? Merci. Le point 7 M Besombes sur l'attribution d'une subvention à Ansel.

7	Développement durable : association ANSEL - attribution d'une subvention exceptionnelle
---	---

M Besombes :

(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien M Besombes. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Non ?

Alors, nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont favorables à cette subvention exceptionnelle pour l'association ANSEL ?

Oui, effectivement Mme Ziegler j'allais vous le dire, vous êtes secrétaire de séance et je vous annonce que effectivement j'aurais dû vous dire avant de lever les 2 mains que j'ai une procuration concernant Mme Le Thellec.

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci. le point 8 concerne l'attribution d'une subvention pour Tud Bro Konk. M Nydell.

8	Culture : Gouel Breiz - fête de la Bretagne - attribution d'une subvention à Tud Bro Konk
---	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

Et avec le soleil par dessus, tout serait parfait.

M le Maire :
Merci M Nydell. Vous avez le programme en annexe. C'est dimanche prochain. Vous avez également le budget prévisionnel. Est-ce qu'il y a des remarques ?
Oui Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Évidemment, il me semble nécessaire de rectifier certains points et de vous apporter un petit peu de précisions concernant la délibération, parce que quand on marque et qu'on accuse le Conseil régional comme étant responsable du fait que vous soyez obligés d'accorder une subvention. Je vous le dis tel que je le pense, c'est faux puisque la demande qui vous a été faite, a été faite avant que le Conseil régional ne réponde. Puisque la dernière réponse définitive est en date du 21 mai, j'ai sa copie là si vous voulez la consulter. Nous sommes donc le 24. Alors, deuxième point d'information pour tout le monde puisque l'on parle de la fête de la Bretagne, mais sans donner de chiffres ce qui votre choix. La fête de la Bretagne, pour le Conseil régional, c'est un budget de 650 000 euros et ça depuis 2009, date à laquelle cela a été initié. C'est quand même quelque chose de très important. Cela fédère de nombreuses associations et c'est maintenant considéré comme un temps fort, récurrent, dans l'année. 2012, Ce sont 150 villes et villages qui seront concernés et il a été décidé de passer par un appel à projets. L'appel à projets, ce n'est pas une demande classique de subventions. Il y a un certain nombre de critères qui ont été mis en place et je précise que l'année dernière, la fédération Tud Bro Konk avait obtenu une aide de 3 000 euros parce qu'elle avait présenté un projet inédit considéré comme original et novateur. Elle représente, en grande partie cette année, le même. C'est le choix qui fait que ça remplit, que ça ait plu, qu'il y ait eu du public. C'est très bien, mais c'est vrai que cette année, la question était au niveau des critères de l'appel à projets de faire une évaluation, à partir notamment, des côtés inédits. Il y a un grand nombre de manifestations qui vont être créées cette année et il faut savoir que pour 2012, il y a une augmentation de 23 % des projets présentés. Vous imaginez bien que sur une enveloppe qui est pour l'instant identique....

M le Maire :
Le Conseil régional, ça ne nous concerne pas, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Si, c'est important de vous donner ces précisions parce que malgré tout il y aura une aide de 200 000 euros de la Région pour tenir ces projets. C'est un peu réducteur de dire que parce que la Région n'a pas accordé de subvention cette année, vous êtes obligés....

M le Maire :
On n'a pas dit cela....

Mme Le Meur Gaël :
Ha ben si !

M le Maire :
Non, non, c'est n'importe quoi.

Mme Le Meur Gaël :
Dans le cadre de l'appel à projets, la Région n'a pas retenu la demande car elle a privilégié cette année les projets inédits. En commission, Mme Lemonnier m'a tenu le discours suivant : la Région ne nous donne plus rien, donc sommes obligés de le faire à sa place.

M le Maire :
C'est n'importe quoi !

Mme Le Meur Gaël :
C'est n'importe quoi....

M le Maire :

Ce n'est pas ce qui est marqué dans la délibération. Soyez pragmatique.

Mme Le Meur Gaël :

Est-ce que vous pouvez préciser que c'est n'importe quoi et que la Région aide souvent de nombreuses associations Concarnoises à commencer par les Filets-Bleus....

M le Maire :

Nous allons laisser parler M Colin, s'il vous plaît, merci.

M Colin :

Oui, comme l'a dit Gaël tout à l'heure, l'année dernière Tud Bro Kond avait obtenu 3 000 euros, et vous nous aviez octroyé 1 500 euros. Cette année on devrait avoir plus de soucis parce que nous n'avons pas la subvention de la Région et vous nous donnez plus que 500 euros.

M Besombes :

Vous êtes président de l'association ?

M Colin :

Non, je ne suis plus le président, sinon je ne me serais pas permis.....

M Besombes :

Vous dites, vous ne nous donnez plus.

M le Maire :

Vous ne nous donnez plus, cela veut dire que vous êtes dans l'association ?

M Nydell :

On ne va pas polémiquer là-dessus, le Conseil régional n'a pas pu donner de subvention, nous on en donne 500. Ce que je souhaite c'est que cette fête puisse perdurer.

Mme Le Meur Gaël :

La demande de subvention a été faite avant.

M Nydell :

Oui, oui, si vous voulez Mme Le Meur, si vous voulez. Tout ce que vous voulez.

Est-ce que vous pourriez nous accorder un peu de soleil ce week-end, c'est cela en fait qui compte pour que tout le monde soit content ? Parce que les événements associatifs qui ont lieu en cette saison en plein air, sont toujours soumis au gré du vent et de la pluie, et cela, malheureusement, les politiques..... Donc voilà. Je propose que nous votions, M le Maire.

M le Maire :

Tout à fait, je suis d'accord M Nydell.

Quels sont ceux qui sont pour ?

M Colimard :

J'aurais bien fait une remarque.

M le Maire :

Christian, on va laisser parler Christian.

M Colimard :

Oui, brièvement, c'est un petit événement cette manifestation de dimanche, petit événement qui va donc quelque part intéresser un public bien au-delà de Concarneau, un public populaire. Si je fais cette référence, c'est par rapport à la manière dont on a évoqué tout à l'heure le dossier sur le tourisme. On n'intègre pas suffisamment, et c'est pour cela que nous nous sommes abstenus, cette dimension de démarche qui vise à ce que le tourisme populaire soit une référence pour Concarneau aussi.

M le Maire :

On va pas rentrer dans cette philosophie, je crois qu'on ne va pas stigmatiser des populations par rapport aux activités qu'elles soient populaires ou pas. Je crois que là c'est un terrain glissant et je ne voudrais surtout pas aller sur ce terrain-là.

M Colimard :

C'est ce qui a fait qu'on a caractérisé Concarneau pendant des années et des années au niveau de la station touristique.

Mme Ziegler :

Oui, une précision concernant le budget prévisionnel 2012. Si j'ai bien compris, la ville...

M le Maire :

S'il vous plaît M Colimard. Sachez que pour Rêvoport qui est une manifestation populaire, M Colimard, la ville a participé pour 23 000 euros. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Donc, si j'ai bien compris, la ville verse 1 000 euros.

M le Maire :

500 euros.

Mme Ziegler :

Et l'an dernier, c'était 1 500 euros.

M le Maire :

Écoutez, vous vous en rendez compte maintenant ?

Mme Ziegler :

Oui, mais pourquoi ? Je laisse de côté complètement.....

M le Maire :

Alors écoutez, la commission culture et la commission finances ont donné leur avis. Voilà je sais pas moi mais il y avait certainement une raison.

Mme Depoid :

Je crois que vous étiez à la commission culture mais je n'en suis pas sûre. Rappelez-vous, c'est une subvention supplémentaire. Et le souci c'est que les subventions supplémentaires sont prises et on en a discuté déjà plusieurs fois, dans un pot commun qui sert à toutes les subventions supplémentaires. On a déjà pris énormément d'argent dans ce pot commun et on n'a pas terminé l'année. Voilà la raison pour laquelle nous sommes de plus en plus contraints sur les possibilités de donner de l'argent supplémentaire.

M le Maire :

Voilà, très bien répondu.

Nous allons passer aux votes.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Mme Donniou :

En fait, en 2011, c'était une subvention exceptionnelle de 1 500 euros et renouvelée en 2012 pour 1 000 euros, donc c'était exceptionnel.

M le Maire :

Le point 9, oui ?

M Le Goff :

On voudrait la confirmation du vote de M Colin. Il n'a pas pris part au vote ?

M le Maire :

M Colin n'a pas pris part au vote. C'est cela ?

Mme Depoid :

Il vote pour.

M Le Goff :

C'est le bras qu'il faut lever pour voter.

M le Maire :

Pour voter, on me dit qu'il faut lever le bras.

Merci M Colin.

Le point 9, nous allons passer aux finances, le nerf de la guerre. Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

Si vous avez des questions sur les différentes écritures.

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.
Question ?
M Colin.

M Colin :
Micro non branché....
Je voulais poser la question par rapport au terrain du centre de secours.

M le Maire :
Le micro.

M Colin :
Oui, par rapport à la viabilisation, je voulais simplement savoir si ce terrain est acheté ou pas ?

M le Maire :
M Debuyser.

M Debuyser :
Bon, tout est maintenant au point, donc, manque de chance le notaire était en vacances pendant 15 jours. Nous venons de lui écrire pour lui demander un rendez-vous pour cette semaine ou la semaine prochaine pour la signature du compromis.

M le Maire :
Voilà, questions-réponses. Il n'y a pas d'autres questions ?
On peut passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour cette DBM ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Très bien. Alors le point numéro 10, Mme Lemonnier, c'est une demande de remboursement et remises gracieuses.

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier, il y a une remarque ?
Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Je voulais une précision concernant Madame Le Burel. Elle se plaint depuis plusieurs années. Elle se plaint toujours ? Parce que je vais vous rappeler quelque chose. Le fameux tract mensonger que vous nous aviez balancé pendant la campagne, vous aviez accusé la municipalité en place d'empoisonner Mme Le Burel. Alors j'espère que Mme Le Burel va bien. Mme Le Burel se plaint toujours ou alors elle se plaignait. Elle se replaint en 2014 ?

M Debuyser :
C'était de la politique.

Mme Le Port :
Elle ne se plaint plus. Elle a, à ses frais, fait poser un puits à côté de son exploitation. Donc elle ne se sert plus de l'eau de la ville.

Mme Ziegler :
D'accord. Mais la politique ça ne veut pas mensonges M Debuyser.

Brouhaha...

M le Maire :
M Calvarin.

M Calvarin :
Pour cette canalisation d'eau, Mme Le Burel était touchée effectivement par de l'eau qui était de couleur rouille, comme les autres habitants du quartier d'ailleurs, parce qu'elle n'était pas la seule concernée. C'est la seule qui a fait une démarche. Alors il faut savoir que depuis nous avons chemisé la canalisation qui débouche sur la VC6 et qui dessert ce quartier-là. Nous l'avons chemisée justement pour éviter ces problèmes d'oxydation qui apparaissaient essentiellement chez les personnes qui puisaient peu d'eau, c'est-à-dire que dans un écoulement normal on avait peu de couleur rouille, mais effectivement comme elle n'utilisait pas régulièrement le réseau, elle avait à chaque fois de l'eau légèrement polluée par cette rouille qui s'accumulait dans la canonisation. Ce problème est en partie réglé, je dis bien en partie réglé, parce que dans ce secteur-là, nous avons un besoin de renforcement de réseaux et dès que la ZAC de Kerlean sera lancée une des priorités de cette ZAC sera aussi le renforcement de ce réseau d'eau. C'est pour cela que nous nous sommes contentés d'un chemisage et donc ça va être complètement revu dès que le lotissement de Kerlean sera fait de manière à ce que justement tous les habitants de ce secteur-là puissent bénéficier d'une eau qui soit de qualité normale. Mais c'est vrai que ce secteur-là a été desservi, la responsabilité c'est tout simplement l'âge du réseau. Je ne cherche pas forcément à dire à qui est la faute, c'est seulement l'âge du réseau. C'était des réseaux métalliques et lorsqu'on les aura complètement remplacés, normalement nous n'aurons plus ces problèmes et nous aurons une pression satisfaisante.

M le Maire :
Merci Monsieur Calvarin. M Colin.

M Colin :
Si mes souvenirs sont bons, cette dame est agricultrice. Elle élève des poules et elle a des poulaillers. Donc elle doit consommer un petit peu plus qu'un peu d'eau, quand même, pour son élevage, je ne comprends pas qu'elle ait des soucis d'eau.

M Calvarin :
Elle n'utilisait qu'en appoint l'eau de la ville. Elle avait son forage.

Brouhaha.....

M Calvarin :

Elle utilisait l'eau de la ville mais de toute façon de l'eau qui était rouille quasiment régulièrement. Je vais répondre quand même à la question sur les élevages. Vous savez très bien que les élevages ont des périodes d'arrêt. À chaque fois qu'elle relançait elle avait le problème.

M le Maire :

Merci M Calvarin. On peut procéder au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ? On lève le bras s'il vous plaît.

Ce qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci. Le point 11 Mme Lemonnier, admissions en non valeur de produits irrécouvrables.

11	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Oui, très bien merci Mme Lemonnier est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, M Colimard.

M Colimard :
Oui, ce que je vais dire là, vaut également pour les 4 délibérations qui suivent. S'agissant des liquidations judiciaires et autres désagréments souvent indicateurs des fragilités des incitations à l'engagement dit entrepreneurial. S'agissant de ces situations, moi, je ne sais pas les arcanes qui font que des établissements peuvent se libérer, entre guillemets, de leur responsabilité financière pour en faire supporter la défaillance à la collectivité. Je ne sais pas les raisons de ces diverses situations, mais j'observe que pour certaines, les conséquences se chiffrent de façon autrement plus salée que ce qu'une gestion, à priori, responsable devrait avoir pour effet sur les finances des contribuables citoyens lambdas qui de TVA en taxes multiples et autres impôts injustes payent la note. J'ose à peine imaginer cette note lorsque ce sont des ardoises de gros bonnets qui, bien conseillés, sont en cause, bref, à cause de certains cas donc pas recevables personnellement, je voterai contre ces délibérations. Les 5 en question.

M le Maire :
Il faut savoir que la ville de Concarneau est ordonnateur et que le recouvrement des créances est assuré par le trésor public, je vous le rappelle. C'est le trésor public qui est chargé de ce recouvrement et qui doit engager la procédure de règlement qui s'impose. Mais vous avez pu remarquer que nous sommes sur des années 2003-2004. Cela veut dire que, quelque part, il y a eu quand même des poursuites depuis un certain nombre d'années.

M Colimard :
Non, non les liquidations judiciaires c'est là, c'est récent. Enfin, ce n'est pas très vieux quoi.

Mme Le Meur :
Justement, à ce sujet en commission on avait demandé à ce que les tableaux qui seront présentés à l'avenir en conseil municipal soient plus précis. Nous avons juste les années et nous n'avons pas les motifs, nous n'avons pas les sommes, année par année, avec le motif. On nous a dit que ce serait fait, donc voilà. C'était juste une précision.

Mme Lemonnier :
En effet Mme Le Meur vous m'avez demandé, lors de la commission des finances du 16 mai 2012 que vous souhaitiez tout d'un coup, la présentation des impayés que vous semblez découvrir, soit encore plus détaillée, alors que la présentation qui vous est faite aujourd'hui est plus détaillée que lors des précédents conseils, le montant des impayés est défini aujourd'hui par services et par cause, décès, surendettement etc.... Cette situation préoccupante nous l'avons découvert en début de mandat, cependant je vous invite à consulter le service finances qui mettra ces dossiers à votre disposition afin d'en prendre connaissance comme vous le souhaitiez. N'est-ce pas vous-même qui aviez décidé de supprimer les tickets du restaurant municipal et du centre de loisirs lorsque vous étiez élue à la mairie ? Ce qui a favorisé les impayés au service éducation-animation que nous connaissons aujourd'hui. D'autre part, nous travaillons à neutraliser ces impayés depuis déjà quelques mois, les services travaillent à la mise en place d'un suivi afin de réduire cette situation très pénalisante pour les finances de la ville et injuste pour les honnêtes citoyens de Concarneau. D'autre part, je vous invite à bien lire le recto des trois dernières factures d'eau et assainissement que vous avez reçue de la ville où il est rappelé que si la facture n'est pas payée dans un délai de quinze jours à réception, le branchement peut être fermé jusqu'à paiement des sommes dues. Donc, il vaut mieux être actif, qu'attendre une éternité que l'argent rentre dans les caisses de la ville. À chaque conseil vous avez la prétention de nous donner des leçons, mais en avez -vous la légitimité ? Sûrement pas.

M Colimard :
M Colimard veut intervenir, vous vous doutez bien.

M le Maire :
Je savais que Christian Colimard allait répondre.

M Colimard :

Non, pas répondre juste observer. Mme Lemonnier, vous nous avez fait l'observation d'une situation touchant le grand public, mais moi, mon intervention était sur les liquidations judiciaires, vous n'en dites rien.

Mme Lemonnier :

Monsieur Colimard, une entreprise qui fait faillite est autant en difficulté qu'un simple citoyen qui est en difficulté. C'est un être humain aussi.

M Colimard :

Pas toujours.

M le Maire :

Bien Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Alors il faudrait un petit peu se détendre, Mme Lemonnier. Vous montez dans les tours pour une raison injustifiée. Je ne vous ai pas attaquée personnellement, et je ne comprends pas que vous m'attaquiez personnellement là-dessus. Je n'ai pas attaqué en commission, d'ailleurs vous étiez la seule élue représentant votre groupe et où nous étions deux. C'est que nous nous sentons concernés par ce sujet, je ne vous ai pas attaquée. J'ai demandé, pour qu'on puisse se rendre compte, et votre représentant des services qui est derrière vous, pour qu'on puisse se rendre compte sur une longue période l'évolution des motifs de ces créances. C'est tout ce que j'ai demandé. Alors, je ne vous ai pas attaquée, donc ne prenez pas toutes les questions comme des attaques personnelles. Deuxièmement, je n'ai pas arrêté les tickets restaurant puisqu'il est toujours possible, ce n'est pas très loin, c'est au rez-de-chaussée, d'aller acheter des tickets pour la cantine. Troisièmement, ce qui a été fait justement pour éviter les impayés c'est que les tickets de garderie soient arrêtés et que ce soit de la facturation, de manière à faciliter le travail qui est fait par les services et de mettre un petit peu plus de souplesse aussi dans les services qui étaient proposés au niveau de la garderie par rapport au centre de loisirs et par rapport au périscolaire dans les écoles. Alors, je ne me laisserai pas attaquer de la sorte et je vous prie la prochaine fois, de ne pas me tenir de discours sur ce ton parce que ce que j'ai demandé, c'est juste dans un esprit pratique pour qu'on puisse effectivement se rendre compte de l'évolution de la situation de nos concitoyens et au niveau des liquidations judiciaires, c'est effectivement inquiétant. Donc ça suffit et vos leçons que vous donnez, je pense que par rapport à la situation que vous avez trouvée et Monsieur Roturier vous a repris en commission, quand vous avez parlé des impayés, c'est que vous confondiez les impayés et les situations comptables à l'instant T. Alors ça suffit le cinéma.

M Nydell :

Bienvenue à notre nouveau collègue au passage.

Mme Lemonnier :

Je peux répondre ? Mme Le Meur, pourquoi n'avez vous pas installé ce que vous venez de dire aujourd'hui ? Parce que ça n'était pas installé lorsque.....

Mme Le Meur Gaël :

Mais regardez devant vous, Mme Lemonnier, vous êtes pitoyable.

Mme Lemonnier :

Et bien dites donc, chapeau !

M le Maire :

Mme Ziegler, vous voulez dire quelque chose.

Mme Ziegler :

.....formulation de Mme Lemonnier qui parle de situation préoccupante. J'aimerais qu'elle nous dise laquelle. D'autre part, vous parlez de gens malhonnêtes et de gens honnêtes. J'en déduis donc....

Mme Lemonnier :

Non j'ai dis des citoyens honnêtes.

Mme Ziegler :

Attendez, s'il vous plaît. J'en déduis donc que toutes ces personnes-là qui sont en difficult

Mme Lemonnier :

Mais non !

M le Maire :

Écoutez, on ne va pas polémiquer sur le sujet. Je pense que nous sommes plus sur la forme et sur la polémique.

Si vous le voulez bien nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le point 13, nous sommes toujours sur des admissions non-valeurs pour le budget de l'eau.

12	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M Besombes :
Y-a-t-il des observations ?

M Quénéhervé :
Ce que je veux dire sur cette délibération par rapport à la première justement, il y en a un peu moins sur la partie liquidation judiciaire. On peut penser que nous sommes plus sur des particuliers. Ce que j'ai fait remarquer en commission l'autre jour, c'est que nous avons un travail à faire avec le CCAS, pour voir les gens concernés. Parce que s'il y a des gens qui n'arrivent pas à payer leurs factures d'eau, c'est qu'il y a peut-être aussi des problèmes. Ce ne sont pas forcément des gens malhonnêtes, ce sont des gens qui sont peut-être en difficulté financière. Il y a un travail de fond à faire afin repérer ces gens-là pour pouvoir les accompagner.

Mme Lemonnier :
C'est justement le travail que nous sommes en train de réaliser.

M Besombes :
Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Ce qui se passe dans les commissions CCAS, notamment les commissions d'aide etc... c'est effectivement déjà repéré. Ce n'est pas repérer pour pointer les gens du doigt et dire celui-là, il a pas payé. C'est pointer pour dire quelles sont les aides que nous pouvons apporter. On sait très bien qu'il y a beaucoup de gens qui n'arrivent plus à payer leur énergie, qui n'arrivent plus à payer aucun fluide et qui sont vraiment en difficulté.

Le principe de mélanger les particuliers et les entreprises pour des cessions irrécouvrables, ne nous paraît pas bien parce que les situations sont différentes. Ça ne veut pas dire que les particuliers qui ne payent pas leurs factures sont tous des saints et que les entreprises qui ne payent pas sont tous des « salauds », ce n'est pas du tout ce qu'on a dit. Ce qu'on veut dire, c'est qu'il y a des choses sur lesquelles on n'est pas d'accord d'une manière générale. D'autre part, le fait de repérer les gens qui sont en difficulté, c'est, que justement on voudrait que les factures soient honorées quand même. Alors il y a des aides du Conseil général, il y a des aides du CCAS etc... Il n'est pas question de pénaliser les établissements publics, ce n'est pas la question. Il faut apporter des aides directement aux gens, mais pas leur faire des poursuites pendant des années, et puis tout d'un coup on lâche l'affaire. Quand les gens sont morts, là effectivement la question n'est pas là. Nous, on trouve qu'il y a un amalgame, ce n'est pas clair et c'est pour ça qu'on vote contre. Voilà. Ce n'est pas du tout parce que nous voulons pointer du doigt telle ou telle personne.

M le Maire :
M Besombes.

M Besombes :
Je trouve regrettable que vous souhaitiez faire une différence entre des particuliers et des entreprises.

M le Maire :
Ici, ce sont des entreprises, des commerçants et des artisans.

M Besombes
Quand vous regardez, nombreuses sont les entreprises en nom propre. C'est bien la personne qui est concernée. Des personnes qui ont rencontré des problèmes économiques jusqu'à la liquidation judiciaire, je ne pense pas que ça soit forcément agréable, je ne pense pas qu'il faille leur mettre la tête sous l'eau en leur imposant, au bout de tout recours, encore 170 euros, 50 euros ou 85 euros de manière à les fragiliser à l'extrême.

Mme Dieterlé :
C'est un fait, nous ne pointons pas du doigt les entreprises, nous disons simplement... Non, non ce n'est pas la question... Ce que je veux dire, c'est que quelqu'un qui monte une

entreprise, effectivement il y a des cas qui sont difficiles. J'ai été dans les commissions de CLE, et je sais qu'on donnait de l'argent à des gens pour monter des entreprises pour les virer des statistiques du chômage. Et on savait que cette entreprise n'était absolument pas viable. Ce que je veux dire c'est qu'il y a quelque chose où on incite aussi beaucoup les gens à monter leur propre entreprise alors que manifestement on sait que ça va « foirer ». Il n'y a pas de cas généraux ce que je veux dire, c'est que dans les...

Christian connaît mieux les gens que moi à Concarneau, sur ce terrain-là, on ne fait pas d'amalgame. On ne dit pas que tous les gens sont responsables. On ne pointe pas du doigt. Ce que l'on dit c'est que quand on prend la responsabilité de monter une entreprise, certes des fois il y a des impondérables qui vous tombent dessus, mais quand on se retrouve avec 5, 6 ou 7 000 euros de dette, quand vous ajoutez l'eau et l'électricité, les impôts locaux et je ne sais pas quoi, c'est pas normal que ce soit à la ville de payer ça. C'est tout.

M le Maire :
M Besombes.

M Besombes :
Vous mettez le doigt sur le fait que certains créent l'entreprise un peu malgré eux, pour créer leur propre emploi. Ils sont dans des situations sociales difficiles, ils n'ont pas forcément la compétence ou un marché devant eux, etc.... Ce qui fait qu'ils rencontrent des difficultés économiques. Et vous, vous voulez dire à ces gens-là qu'ils sont dans une extrême précarité, non Monsieur, vous avez créé votre entreprise, vous avez essayé de vous en sortir par vous-mêmes et en plus vous, vous serez traités différemment, et on exige le règlement jusqu'au dernier euro. je ne partage pas cela.

M le Maire :
Oui, Mme Donniou.

Mme Donniou :
J'aurais bien pris la parole, effectivement il n'y a pas que les gens riches qui créent une entreprise. Ce qui me choque en plus, c'est qu'il y a déjà une différence puisque les entreprises sont nommées, tandis que les particuliers sont englobés dans un chiffre. Alors, je pense qu'il faut arrêter de tout le temps pointer les entrepreneurs, les entreprises. Je pense que dans la liste qui est en page 43, il n'y a personne de malhonnête. Je ne connais personne qui soit parti avec la caisse en laissant une facture d'eau. Donc, j'en ai un petit peu marre d'entendre des « conneries ».

M le Maire :
Très bien, mais c'est vrai que quand on n'est pas concerné directement, c'est beaucoup plus facile de critiquer.

M Carduner :
M le Maire, s'il vous plaît. Je suis un peu surpris de la teneur des débats. J'estime qu'il y a un amalgame qui est fait et je ne suis pas sûr que l'on ait les compétences ni la connaissance des dossiers pour pouvoir juger en connaissance de cause, en toute équité et en toute objectivité. J'arrêterai là-dessus.

M le Maire :
C'est quand même dommage de stigmatiser des populations.
Bien, nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Bien, le point 13, nous sommes sur le même thématique, mais là c'est de l'assainissement, nous allons retrouver à peu près les mêmes personnes sans doute.

13	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Oui, nous n'allons peut-être pas redonner le nom des entreprises.

Il n'y a pas de de remarques particulières ?

On est dans la même situation que précédemment.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Pardon, ceux qui sont pour, on lève le bras ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci. Alors les restaurants scolaires Madame Lemonnier, admissions en non valeur.

14	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe des restaurants scolaires
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

Mme Le Meur Gaël :
Il y a eu 2 contre et 1 favorable.

Mme Lemonnier :
Oui, tout à fait, vu l'avis de la commission des finances du 16 mai.

Micro coupé....

Mme Le Meur Gaël :
On attendait des renseignements.

M Quénéhervé :
Il y avait une remarque parce que justement là, je vais abonder, une liquidation judiciaire, qu'est-ce que ça vient faire dans un budget annexe des restaurants scolaires ? C'est vrai que la réponse ne nous satisfaisait pas.

M le Maire :
Mme Lemonnier a la réponse.

Mme Lemonnier :
L'entreprise a le même nom, c'est le nom de famille du parent qui envoie ses enfants à l'école. Effectivement et il y a eu confusion au niveau de la présentation de la somme. Vous pourrez consulter le dossier Mme Le Meur, le Trésor public a...

M le Maire :
S'il vous plaît, s'il vous plaît !

Mme Le Port :
Ce sont des liquidations judiciaires qui sont étendues aux personnes physiques.

Mme Le Meur Gaël :
Ce n'est pas la même chose.

Mme Lemonnier :
Ce que dit Madame Laëtitia Le Port, c'est ce qu'a adopté le Trésor Public pour traiter cette affaire.

M le Maire :
Très bien, nous passons au vote, si vous le voulez bien ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci. Bien la même chose pour le port de plaisance. Mme Lemonnier.

15	Moyens généraux - Finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe du port de plaisance
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Alors cela ça date de 2008 entre autres.
Je rappelle que nous sommes ordonnateurs et que c'est le Trésor Public qui assure le recouvrement.
C'est sûr que c'est bien dommageable, 10 000 euros ce n'est pas rien. Il y a une remarque là ?

M Colimard :
J'ai bien entendu Mme Lemonnier, elle a organisé son insolvabilité cette société-là ?

Mme Lemonnier :
La société est dissoute.

M le Maire :
On va passer au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions.
Très bien, on va passer la parole à Monsieur Debuysse concernant les agents saisonniers.

M Debuyser :

Auparavant M le Maire, j'ai bien noté tout à l'heure la satisfaction de certaines personnes suite à la réponse que j'ai apportée sur le SDIS. Je pense que vous vouliez savoir pourquoi cela prenait autant de retard ?

Bon, je vais attaquer les ressources humaines.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Avec une augmentation du SMIC de 2,1 % pour 2012.

M Debuyser :

Tout à fait.

M le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

J'ai évidemment, et vous en doutez bien, comparé ces chiffres avec ceux de l'an dernier. Ce que je constate, c'est que la culture perd 6 emplois, 3 au patrimoine et 3 à l'événementiel. Le port de plaisance, on gagne 2, c'est bien parce que je sais qu'en commission du personnel on avait vu que les rotations des personnels du port de plaisance étaient assez rude. Donc, c'est bien qu'il y en ait 2 de plus. Je voudrais savoir pourquoi il y a 6 emplois en moins sur la culture pendant l'été.

M le Maire :

Patrimoine et événementiel, c'est ça ? M Debuyser.

M Debuyser :

Alors, déjà en fait pour les saisonniers, on ne parle pas en nombre de postes, on parle en nombre de semaines à effectuer. En fait, il y a effectivement 3 saisonniers en moins au patrimoine, mais en nombre de semaines couvertes, c'est identique à 2011. Pour ce qui est de l'événementiel, on passe de 4 à 1 effectivement, on en perd 3, mais c'est dû à l'arrivée de M Pinard au service événementiel. Il y a 1 personnel de plus, ce qui nous permet de ne pas embaucher 3 saisonniers durant l'été.

M le Maire :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Vous allez me réexpliquer votre histoire, pas l'arrivée de M Pinard, mais le poste d'avant parce qu'il faut rappeler quand même qu'il y a eu une baisse de 50 % de saisonniers en 2008. Vous avez augmenté un petit peu après parce que vous êtes rendus compte que ce n'était pas possible quand même pour fonctionner, mais malgré tout on est encore dans la baisse régulière d'année en année du nombre de saisonniers puisque de ce que j'ai compté, on était en terme de postes à 116, et que là on est à 104. Alors que nous avons passé une délibération pour une commune touristique, on sait très bien qu'on a une augmentation en terme de population et de service. Et qui dit baisse régulière, on peut penser, et nous, c'est ce que nous pensons, que nous sommes en baisse de qualité. Ce serait intéressant peut-être, sur 4 - 5 ans de faire une évaluation de ces choix. Et quand on regarde dans les PV de municipalité, les observations et les remarques des services, on voit à chaque fois, pas de suppressions de postes sans diminution des missions, pas de suppressions de postes sans diminution des missions ville touristique. Ce serait quand même cohérent que vous ayez une logique claire sur cette mission-là.

Enfin, nous aimerions que vous nous rassuriez sur un point, à savoir la vigilance que ces emplois soient pourvus prioritairement par des Concarnois. Je vous dis cela parce que l'année dernière, on avait demandé la liste, et nous nous sommes aperçus que sur des postes qui n'appelaient pas forcément des compétences particulières, parce que je veux bien comprendre que sur des postes spécifiques on élargisse le champ, mais en tout cas il y avait quasiment plus d'un cas de postes qui n'étaient pas pourvus par des Concarnois. On trouve que c'est beaucoup trop et que ce serait bien qu'à l'avenir prioritairement ces postes, parce qu'il y a une dimension sociale également. Nous aimerions que vous soyez plus vigilants là-dessus. Et enfin, j'ai une question qui concerne la procédure normale en terme de visite médicale. Est-ce que ces saisonniers quand ils sont recrutés passent des

visites médicales ? Est-ce que c'est une obligation, et est-ce qu'ils le font ?

M Debuyser :

Bien sûr.

Pour répondre à la première question, je viens de vous dire qu'il ne s'agit pas d'un nombre de postes, il s'agit d'un nombre de semaines à pourvoir.

Attendez, laissez-moi terminer s'il vous plaît. En 2011 les saisonniers, nous ont coûté 292 000 euros en 2012, il nous coûte 294 000 euros. Oui, mais je les ai les chiffres.

Mme Le Meur Gaël :

Ce sont les chiffres du PV de municipalité ?

M Debuyser :

Non, non ce sont les miens. Pour vous expliquer qu'il s'agit bien d'un nombre de semaines et non pas d'un nombre de postes. Si vous employez une personne une semaine de plus ou 5 personnes une semaine de plus, cela fait un personnel en moins pendant un mois. Voilà, c'est ça que je veux vous expliquer. Maintenant excusez-moi si vous ne comprenez pas.

M le Maire :

Vous voulez bien laisser M Debuyser poursuivre ?

M Debuyser :

Votre 2ème question pardon ?

Mme Le Meur Gaël :

La priorité aux Concarnois.

M Debuyser :

La priorité aux Concarnois, ce n'est pas seulement la priorité aux Concarnois. C'est la priorité aux Concarnois, c'est la priorité aux étudiants, c'est la priorité du contrat d'un mois maximum, et c'est un emploi saisonnier à la mairie et pas 2. Quand on a rassemblé tout cela, on ne trouve pas forcément un Concarnois, qui est étudiant, qui n'a jamais travaillé à la mairie pour un mois. Voilà, quelques fois effectivement on est obligé d'aller chercher et de combler avec des éléments extérieurs.

M le Maire :

Très bien, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Cela veut que quelqu'un ne peut travailler qu'une année et pas 2 années ou 3 années de suite.

M Debuyser :

Non.

Mme Le Meur Gaël :

Bien si, c'est ce que vous avez dit.

M Debuyser :

Oui.

Mme Le Meur Gaël :

Qui n'a jamais travaillé à la ville de Concarneau, vous l'avez dit.

M Debuyser :

Comme je le répète chaque année, sauf cas exceptionnel. C'est-à-dire des gens qui ont des diplômes particuliers, des qualifications particulières, comme à la voile etc.. Ceux-là on peut les prendre d'une année sur l'autre.

Mme Le Meur Gaël :

D'accord, donc voirie, accueil ou autre....

M Debuyser :

Il y a les BAFa aussi.

Mme Le Meur Gaël :

Par contre, juste un point, est-ce que nous pourrions avoir la liste comme nous l'avons eue l'année dernière ? Vous nous l'aviez envoyée en septembre dernier, donc si en septembre prochain, on pouvait l'avoir. Et qu'elle soit cohérente avec ce que vous nous expliquez en

terme de semaines et autres. Là je comprends très bien ce que vous m'expliquez, M Debuyser, sauf qu'en terme de présentation, on est sur un nombre de saisonniers, on n'est pas sur un nombre de semaines, et donc en comparant les éléments qu'on nous a donné l'année dernière et ceux de cette année, on arrive à 116 postes en 2011 et 104 postes en 2012. Tel que c'est précisé là, donc faites nous une présentation simple, claire avec les chiffres que vous annoncez et pas ceux qu'on sur les PV de municipalité et puis ça nous évitera peut-être des questions inutiles si vous nous donnez de véritables infos bien cohérentes.

M Debuyser :

Les infos sont cohérentes et conformes à la réglementation. C'est tout.

M le Maire :

Pour les visites médicales vous avez répondu tout à l'heure.

M Debuyser :

Évidemment qu'ils passent des visites médicales.

Mme Le Meur Gaël :

Ils passent tous des visites médicales ?

M Debuyser :

Mais évidemment.

Mme Le Meur Gaël :

D'accord.

M le Maire :

Bien, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le tableau des effectifs, M Debuyser.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
M Debuyser, on ne va peut-être pas lire tout le tableau des emplois et des effectifs. Je pense que vous avez consulté les tableaux et que si certains ont des remarques à faire, nous sommes-là pour les écouter.

M Debuyser :
Je vais quand même leur apporter quelques précisions parce que ça m'étonnerait qu'ils aient lu tous les tableaux. À l'urbanisme vous savez qu'il y avait un poste divisé pour 0,4 poste à l'urbanisme et 0,60 % du temps au service technique. Cette personne a été mutée au service des eaux. Le poste de 0,4 disparaît à l'urbanisme et est transformé en 1 poste au service technique. Et plus une erreur qui a été faite dans le tableau pour un poste l'année dernière. Ce n'est pas la peine de lire tout le tableau pour constater cela.

M Colimard :
Je m'étonne quand même tout simplement que l'on puisse dans cette délibération nous indiquer que c'est l'avis favorable du comité technique paritaire du 3 mai parce que ce CTP a été annulé.

M Debuyser :
C'est celui-là ?

M Colimard :
Ce n'est pas à moi de vous le rappeler quand même.

M le Maire :
Alors on me dit que ce n'est pas le 3 mais le 14 mai. C'est une coquille.

M Colimard :
Je n'ai pas reçu...

M Debuyser :
M Colimard, c'est le 14 mai, excusez-moi.

M Colimard :
Je ne me souviens pas avoir reçu de convocation pour participer au CTP du 14 mai. Je regrette, j'ai là le mail émanant du service des services humaines qui me signale que le CTP du 3 mai a été annulé, je vous joins une nouvelle convocation pour le 22 mai 2012, etc... Ce à quoi j'ai répondu que je ne saurais donner suite à une convocation sans avoir au préalable reçu de compte rendu des CTP précédents. Mais c'est juste pour justifier pour les dates. Il y a un peu de pagaille là-dedans.

M Debuyser :
Il y a un Schmilblick M Colimard !

M le Maire :
Un rectificatif, le 14 mai, c'était une commission du personnel, et le 22 mai, c'était le CTP. Voilà ! Alors, on va y arriver quand même.

M Debuyser :
Donc vous étiez bien invité.

Brouhaha....

M le Maire :
Le 22 mai.

Mme Le Meur Gaël :
On avait déjà reçu le document le 22 mai M le Maire. C'était il y a 2 jours. Il y a un truc qui ne va pas.

M le Maire :
Il a eu lieu quand le CTP ?

M Debuyser :

Vous aviez le document avant le 22 mai. Vous aviez le document pour le 3 mai. Comme ça n'a pas eu lieu le 3 mai, le document est passé le 22 mai.

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne pouvez pas mettre l'avis du comité paritaire du 22 mai.

M Debuyser :

On va relever le problème et on vous répondra la prochaine fois.

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

On va passer aux Filets-bleus et laisser la parole à François Nydell.

18	Culture : convention d'objectifs et de moyens entre l'association des Filets Bleus et la ville de Concarneau
----	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Voilà donc en annexe, vous avez la convention d'objectifs et de moyens. Est-ce qu'il y a des remarques ? Mme Madame Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Lors de la commission culture, j'avais voté contre. Non pas que je sois contre l'œuvre des Filets-Bleus, ni contre les réalisations, ni contre la subvention qu'ils ont, mais simplement j'avais posé une question sur cette histoire de feux d'artifice qui apparemment posait problème entre ceux qui voulaient l'organiser et ceux qui ne voulaient pas qu'il soit organisé. Ceux qui voulaient l'organiser à un endroit et où ça n'était pas sûr que cela puisse s'organiser à cet endroit-là. J'avais posé la question à M Nydell il m'avait répondu que de toute façon le feu d'artifice se ferait, bien que je crois qu'il se soit abstenu. De toute façon le feu d'artifice se ferait parce que c'était une demande de la ville. Autant les subventions doivent être justifiées par des actions qui répondent à l'argent qui est engagé, qu'il y ait une justification des attributions de subventions. Autant je trouve que c'est un peu une ingérence, c'est un peu comme le disait Gaël Le Meur sur le Conseil régional qui décide de ne pas donner la subvention parce que c'est pas un projet novateur, là je trouve que ce n'est pas une raison que la mairie ne donne pas la subvention sous prétexte ou décide que si les Filets-Bleus ne font pas le feu d'artifice on leur retirera les 5 000 euros. Je n'ai pas eu les bonnes réponses. Donc j'avais voté contre, je voudrais savoir si depuis, il y avait eu quelque chose de plus précis sur ce sujet.

M le Maire :
D'accord, très bien. Mme Le Meur. On répondra après.

Mme Le Meur Gaël :
Souvent on vous le dit, mais on trouve que vous allez trop loin dans les conventions et dans ce que vous exigez ou que vous imposez de la part des associations. On est parfaitement d'accord avec ce que vient de dire Dominique Dieterlé. C'est écrit noir sur blanc...

Mme Dieterlé :
Même sur le Conseil régional tu es d'accord avec moi ?

Mme Le Meur Gaël :
Non je parle sur ce qui est imposé et notamment sur le feu d'artifice parce que c'est écrit noir sur blanc, le festival n'y voit pas d'intérêt. Imposer la date, comme soi-disant le veut la tradition, c'est mis noir sur blanc et on trouve que vous allez trop loin dans les obligations pour les associations. Et enfin, article 4 page 69, il est mis par ailleurs la ville prend à sa charge la location des infrastructures portuaires nécessaires au bon déroulement du festival notamment le parking Quai Carnot. On voulait savoir si dans cette phrase était compris et si c'est le cas, il faut le mettre noir sur blanc, « parking de la CCI ». Parce que c'est bien ça qui a grévé les finances notamment du festival. Ce n'est pas marqué, c'est marqué parking Quai Carnot. Le parking Quai Carnot, il n'est pas loué. C'est pas le parking de la CCI ? Ce serait bien de mettre le parking de la CCI. Le parking Quai Carnot, il n'est pas géré par la CCI.

M le Maire :
D'accord. Il y a d'autres questions ? François Nydell peut répondre dans un premier temps.

M Nydell :
Oui, oui, l'objectif de la convention c'est d'écrire quels sont les rapports entre l'association et la ville. En l'occurrence, d'écrire noir sur blanc et de mettre sur le papier tout ce que la ville fait à l'occasion de cet événement-là, ce qui n'a pas été systématiquement le cas. On peut relever également la nécessité de chiffrer les aides non financières qui sont données par la ville, en terme d'accueil ou par exemple ce parking, mais là je laisserai la parole François Besombes pour ce point-là. En résumé on n'exige rien pour être clair. Le feu d'artifice existe depuis plus de dix ans, les arrangements sont de cet ordre-là. La problématique s'il y a un changement, de toute façon les remarques qui sont faites à propos de la convention sont chimères puisqu'en l'occurrence la convention a été signée par l'association. On peut en discuter très longtemps c'est donc un peu du pipeau.

M le Maire :

M Nydell... S'il vous plaît, vous voulez bien laisser M Nydell.

M Nydell :

Les associations restent entièrement libres de faire ce qu'elles veulent. Je n'ai pas de connaissance de rapport d'exigence entre une association et la mairie. L'histoire qui est intéressante du feu d'artifice, nous avons 2 feux d'artifice dans l'année. Ils font l'objet d'une passation de marché ou d'une commande plus précisément de la part de la ville. Les choses sont lancées depuis de nombreux mois, je crois que s'il y a des modifications à apporter à cet état des choses, donc un feu d'artifice le jour de la fête nationale et un feu d'artifice, au moment des Filets-Bleus ça mériterait presque un référendum. En effet, les gens sont très attachés à leurs feux d'artifice. Donc, que je ne me sens pas le droit personnellement, ni de le supprimer, ni de le modifier. Maintenant si dans les relations entre la ville et l'association il y a une volonté de faire évoluer les choses, comme par exemple cette idée que je trouve très intéressante, mais qui malheureusement n'est pas au même coût de passer sous une autre formule. Ce ne serait pas sur la fête nationale, parce que la fête nationale, il faut que ça pète de toutes les couleurs. Par contre ? sur le feu d'artifice, à l'occasion des Filets Bleus, on pourrait tout à fait envisager une autre formule qui pourrait être des sons et lumières. On en a souvent entendu parler de la part de beaucoup de gens, la problématique c'est qu'il faut rajouter un zéro ou voire multiplier le coût. Donc là, c'est problématique. Du coup, au départ j'avais le souhait d'établir une convention comme ça va être le cas pour le Chien Jaune, sur trois ans, il y a eu de nombreuses discussions sur lesquelles on a eu l'occasion de discuter tous et chacun. Nous sommes arrivés, me semble-t-il, à un compromis qui nous permet d'avoir ce document afin de verser la subvention et d'établir des rapports de manière transparente entre la ville et l'association.

M le Maire :

Merci M Nydell. Mme Depoid.

Mme Depoid :

Oui, alors je vais répondre au sujet du feu d'artifice, puisque nous étions ensemble à la commission culture et que je crois que j'avais répondu déjà à la commission culture. Pour les personnes qui n'étaient pas à la commission culture, je donne mon point de vue. Le feu d'artifice, l'année dernière, avait posé des problèmes d'argent à l'association. Elle avait demandé à la ville une aide exceptionnelle pour la participation de son coût du feu d'artifice. C'était une aide exceptionnelle, c'est le risque des aides exceptionnelles, elles risquent de devenir pérennes par la suite.

L'année suivante, l'association des Filets-Bleus nous a fait savoir 2 choses. La première chose c'est qu'elle ne voulait plus que le feu d'artifice soit tiré à l'emplacement où il est tiré depuis un certain nombre d'années, mais qu'elle désirait que ce feu d'artifice soit tiré dans le secteur de la Ville-Close. Pour des raisons, uniquement de sécurité, ce lieu avait été abandonné antérieurement. Ce problème de sécurité reste vrai. Bien entendu, les Filets-Bleus ne pouvaient pas obtenir satisfaction à leur demande. Donc, ils nous ont fait savoir, que puisque ça n'était pas à l'endroit qu'ils voulaient, et bien ils préféreraient ne pas faire de feu d'artifice. Simplement, soyons clairs, comme le dit Monsieur Nydell, un certain nombre de choses étaient déjà prévues et la subvention des Filets-Bleus tient compte du fait qu'ils ont ce coût d'un demi feu d'artifice. Effectivement, comme nous l'avons expliqué au moment de la commission culture, si jamais on doit revenir sur les termes de ce que doivent faire les Filets-Bleus, et bien la participation de la ville doit bien entendu en tenir compte. On essaye de les aider à la hauteur des dépenses qu'effectivement elle entraîne. Pour le parking, c'est bien entendu le parking CCI et c'est une coquille en disant Quai Carnot. C'est pas suffisamment explicite et c'est pareil, ça a été une aide exceptionnelle pour les aider dans une situation financière difficile. Ça n'est pas pour autant qu'on va pouvoir dire, c'est pour ça l'intérêt de conventions pas trop longues, que ça restera pérenne cette aide pour payer le parking de la CCI pendant les dix ans qui viennent. Voilà la raison de la convention qui n'est pas très longue, voilà la raison du changement de lieu du feu d'artifice et voilà la raison pour laquelle on a insisté pour que cette année, le feu d'artifice ait lieu. J'espère avoir été assez claire.

M le Maire :

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Ce que vient de dire Mme Depoid confirme ce que j'ai expliqué auparavant c'est à dire que si cette association avec les 5 000 euros du feu d'artifice avait l'intention de faire autre chose. Ça veut dire que vous vous ingérez dans sa façon de faire en disant non, vous avez 5 000 euros, mais c'est pour faire ça. Et ça, ce n'est pas acceptable, c'est la 1^{ère} chose. Mais de toute façon, cette discussion est complètement caduque puisque M Nydell

vient de nous dire que la convention a déjà été signée. Alors si elle a déjà été signée, je ne sais pas ce qu'on fout là à discuter de ce problème ! Vraiment, ça c'est une honte !

M le Maire :

M Besombes.

M Carduner :

Il n'a pas demandé...

M le Maire :

M Carduner.

M Carduner :

Ah, je vous remercie de votre gratitude ! Je me posais la question par rapport à l'explication de Mme Depoid qui était fort claire, et que je pense avoir comprise. Le problème, c'est la subvention exceptionnelle, et vous avez mis le doigt dans cet engrenage et je me rappelle, on vous l'avait signalé à plusieurs reprises puisque, comme vous disiez très justement, le risque de ces subventions exceptionnelles, c'est qu'elles deviennent pérennes, et la preuve c'est qu'il en existe des pérennes qu'on renouvelle tous les ans. Il y a par exemple le challenge Viau, tous les ans, c'est une subvention exceptionnelle, et je pourrais en citer d'autres et vous le savez fort bien. Donc, c'est vrai que les associations peuvent s'engouffrer dans ce type de subvention exceptionnelle puisqu'ils savent qu'ils peuvent en bénéficier à juste titre. Alors, pourquoi fait-on des différences entre certaines associations qui elles ont droit à ces subventions exceptionnelles tous les ans et d'autres qui n'en auraient pas le droit ? Voilà, c'est tout.

M le Maire :

Il n'y a pas d'autres intervenants ? Alors si vous le voulez bien ,on va voter pour autoriser le Maire à signer la convention.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Brouhaha....

M le Maire :

Pas par nous, il faut que le Maire la signe. Il faut qu'il ait l'autorisation du conseil municipal pour la signer.

Mme Le Meur Gaël :

On peut avoir la modification sur le parking ?

Mme Depoid :

Oui, on peut faire la modification.

Mme Le Meur Gaël :

Ce sera versé directement à la CCI ou c'est l'association qui.....

M le Maire :

On paye l'association.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas ce qui est marqué.

M le Maire :

Cela paraît logique. Nous n'avons pas à payer la CCI.

M Nydell :

Cela n'a aucun intérêt de savoir qui de quoi. L'intérêt c'est que ce soit fait en transparence et que le trésor public s'y retrouve.

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont pour ? Là nous parlons bien de la convention des Filets-Bleus.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Bien, ensuite, la convention avec le Chien Jaune.

19	Culture : Convention entre la Ville de Concarneau et l'association « le Chien Jaune »
----	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Le Meur Gaël :
Une question. Je voulais savoir où étaient hébergés les auteurs sur les trois nuitées, c'est marqué hébergement des auteurs accueillis par la ville.

M le Maire :
M Nydell.

M Nydell :
Dans un endroit chaud et couvert. Je dirais en fonction des disponibilités du lieu, franchement je ne sais pas. Votre question est de savoir si c'est au Manoir du Porzou par exemple ?

Mme Le Meur Gaël :
Je veux savoir si c'est un hébergement municipal ou si c'est un hôtel. Et auquel cas, si c'est un hôtel...

M le Maire :
C'est le Manoir, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Voilà, ce n'est pas compliqué.

M le Maire :
C'est ce qu'il vous a dit.

Mme Le Meur Gaël :
Non, il a dit un endroit chaud et couvert.

M le Maire :
C'est le Manoir.
C'est tout ? Il n'y a pas d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Alors, le point 20, il s'agit d'un avenant concernant la convention entre la société Pen Duick Transat AG2R La Mondiale - Concarneau Saint Barthélémy, M Cavarin.

20	Direction générale des services : Avenant n°1 à la convention avec la société Penduick - Transat AG2R-La Mondiale Concarneau Saint-Barthélemy 2012
----	--

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M le Maire :
M M Calvarin. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je ne comprends pas la rédaction de votre votre truc-là. Est-ce que ça veut dire que vous faites 50 000 euros d'économie ? Ou est-ce qu'il s'agit de l'argent qui était versé par le conseil général, et que vous ne versez pas directement ? Ce n'est pas clair.

M le Maire :
En somme, notre budget a été réduit de 100 000 euros. Nous n'avons pas versé les 50 000 euros de droits d'entrée à Penduick, et ensuite nous avons réduit le budget ville de 50 000 euros.

Mme Dieterlé :
En plus des 100 000 ?

M le Maire :
Des 50 000.

Mme Dieterlé :
Oui, mais ça ce n'est pas écrit dans l'avenant à la convention. C'est pas lié, en fait on ne comprend pas bien, il y a 2 choses, il y a d'une part que vous ne versez pas les 100 000 euros. Le seul article qui bouge, c'est en sus des prestations énoncées la Région Bretagne et le Conseil général du Finistère verseront chacun à Penduick une somme de 100 000 euros. Mais ces 50 000 euros, c'est quoi ? Je ne comprends pas. Ce n'est pas clair du tout. Je m'excuse, je ne suis pas débile mental mais ce n'est pas clair.

M le Maire :
M Calvarin.

M Calvarin :
Plutôt que de vous faire une réponse, je vais reprendre les explications, avec un écrit que j'avais préparé à l'attention du Conseil général et que j'avais d'ailleurs remis à Mme Ziegler pour qu'elle en prenne connaissance. Au mois de décembre, lorsque je me suis déplacé sur Paris pour essayer de finaliser les accords entre la mairie et la société Penduick, on n'avait pas encore la réponse de l'engagement du Conseil général, à savoir si le Conseil général revenait financer 100 000 euros pour aider la mairie à payer les 50 000 euros d'inscription, plus 50 000 euros de manifestation, ou si le Conseil général faisait directement une convention. Je vais vous lire ce que j'avais exprimé dans ce courrier pour la conseillère générale, et M Quernez. Suite à un manque de communication en 2010 sur les acteurs de cette transat, nous avons évoqué un partenariat direct, afin d'éviter les ratées en matière de communication de l'édition 2010. C'est de là que c'est parti.
En effet, lors de cette édition, le supplément de presse locale financé par la CCI et uniquement validé par l'organisateur Penduick, la CCI et ce journal n'avaient pas mentionné le Conseil général. Nous l'avons dénoncé dès la lecture de ce document, et j'en avais d'ailleurs informé par mail, le directeur de la course M BOJIC. Suite à nos échanges avec les services de M Quernez et les services de communication du Conseil général, il a été proposé un partenariat direct entre Penduick et le Conseil général. Ce que nous approuvons bien entendu sur le principe, étant entendu que cette participation de 100 000 euros viendrait naturellement financer à cette hauteur, le coût de l'organisation de la manifestation sur Concarneau.
Pour mémoire, ce coût de 259 000 euros constants se répartissait de la manière suivante : 159 000 euros pour la part réglée par Concarneau, et 100 000 euros pour la participation du Conseil général. Alors, l'organisateur ne l'a pas entendu de cette manière et s'est servi de cette opportunité pour récupérer, pour partie, cette somme du Conseil général à son profit, sans en déduire le montant de la part Concarnoise. Il a facturé tout simplement un budget de communication au Conseil général. Notons que cela lui permettra de compenser une partie des pertes en terme de participation des équipages, en sachant qu'ils s'étaient basés sur 25 bateaux inscrits et nous en avons eu 16 au départ. On avait une perte à peu près équivalente à cette somme. La demande que j'ai formulée à cette époque-là auprès du Conseil général, était, comme les éditions précédentes, de venir abonder du côté de la

mairie pour éviter que cette somme versée par le Conseil général puisse être ponctionnée différemment des années précédentes par la société Penduick, dans la mesure où la société Penduick n'entendait réduire qu'au mieux des 50 000 euros de l'inscription de la ville de Concarneau. Il y avait un différentiel de 50 000 euros ce qui, au final, nous a contraint à diminuer de 50 000 euros le budget manifestation pour les gens qui sont venus sur le village. C'était le souci que l'on avait. Nous avons réussi à rester à budget constant, on est bien à 159 000 euros pour la ville de la même manière que les éditions précédentes, mais avec 50 000 euros de manifestation en moins. Voilà ce que je voulais préciser merci.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

159 000 euros, d'accord, très bien. Tout ce qui est inscrit au budget, sur le tableau des décisions de M le Maire à la fin, c'est compris dedans ou pas ? Il y a Soldats Louis, GPS Pipe band....

M Calvarin :

Nous avons contenu le budget à la hauteur des dépenses précédentes donc 159 000 euros. Les années précédentes nous avons quasiment 50 000 euros de plus, nous étions à 209 000 euros environ, sachant que sur les fonds versés par le Conseil général on a affecté 50 000 euros pour payer les droits d'inscription à Penduick, et 50 000 euros pour faire baisser cette facture des manifestations pour Concarneau, de 209 000 à 159 000 euros.

Mme Dieterlé :

D'accord, 159 000 euros c'est l'argent que vous sortez. Maintenant, est-ce que vous pourrez, par la suite, nous donner le coût réel pour la ville, parce que vous ne comptez pas là-dedans, toute la logistique, les dépenses...

M Calvarin :

Quelles dépenses ?

Mme Dieterlé :

Je ne sais, vous avez une mise à disposition de personnel, vous avez en général une manifestation.

M Calvarin :

Vous voulez qu'on évalue....

Mme Dieterlé :

Nous voudrions avoir un détail.

M Calvarin :

On pourrait le faire effectivement mais, dans ce cas-là, il faudrait le faire à chaque fois que l'on fait une manifestation sur Concarneau, cela nous obligerait à avoir au moins 1 ou 2 personnes qui ne feraient que ça.

C'est-à-dire que de toute façon en plus nous aurions une 2^{ème} difficulté, nous l'avons d'ailleurs entendu il n'y a pas longtemps dans un tour de table avec les salariés de la mairie. Ils en ont déjà un petit peu « marre » de passer leur temps à rédiger le descriptif de ce qu'ils ont fait dans la journée, ce sont les agents eux-mêmes qui le disent. Comment voulez-vous que nous impactions financièrement des opérations des services techniques qui viennent mettre des barrières, les services de la restauration qui préparent les canapés pour telle ou telle heure, ce serait une usine à gaz et ce sont des personnels qui le font pendant leurs heures normales, ce ne sont pas des heures supplémentaires, ils sont là, à disposition de la collectivité pour tous ce qui s'organise sur la ville et c'est à ce titre-là qu'ils y participent. Si on l'évaluait pour cette manifestation-là, pourquoi pas ? Il faut savoir que ça a un coût et il n'y aurait aucune raison dans ce cas-là à ne pas le généraliser à chaque mise à disposition. Nous avons une règle, et elle est pour tout le monde ou personne. Il faut savoir que ce chiffre que l'on nous arriverait à retrouver, on pourrait d'ailleurs le faire aussi pour toutes les associations, ce chiffre-là, il nous servirait peut-être à avoir une certaine lisibilité des dépenses en terme de personnel mais on ne pourrait de toute façon pas l'affecter. Il serait de toute façon dans le budget de fonctionnement global de la ville.

Mme Dieterlé :

La différence qu'il y a, c'est que dans les associations, en général il y a beaucoup de bénévoles qui font une part du travail. Vous avez effectivement des services techniques qui interviennent pour des choses importantes, des poses de barrières et des choses

comme ça, mais vous avez aussi une quantité de bénévoles. Quand c'est même la mairie qui organise, vous n'avez pas bénévolat. C'est-à-dire que tout est réglé.

M Calvarin :

Je vais vous étonner, il y avait des bénévoles, il y avait tous les élèves de l'INB. Les gens de la SNSM sont là de façon bénévole également, il y avait aussi des habitants de la commune qui sont venus sur le village quasiment tous les jours pour les différentes animations qui avaient été mises. Pour les handicapés, par exemple, on avait des bénévoles qui sont venus les encadrer avec le personnel de la ville. Toute la semaine on a eu des bénévoles sur le village.

M le Maire :

Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je voulais apporter quelques précisions parce que le Conseil général semble, à travers de ce que j'ai entendu, être mis en cause.

M le Maire :

Non, pas du tout.

Mme Ziegler :

Je vous rappelle qu'en 2006, 2008, 2010, le Conseil général a versé 100 000 euros. En 2006 et 2008, ça c'est très bien passé, au Conseil général tout le monde était content, en 2010, ça n'a pas été le cas, M le Maire, vous en avez convenu, vous aviez d'ailleurs écrit au président du Conseil général. Je vous cite, l'édition 2010 avait fait remonter un manque de visibilité d'engagement du Conseil général au niveau de la communication sur l'événement. Lors d'une rencontre entre notre adjoint au nautisme, M Calvarin et le conseiller général, M Quernez, il a été abordé ce problème et convenu que le Conseil général s'engage directement auprès de la société organisatrice Penduick. C'est un courrier qui date du 14 décembre. Qu'il y ait eu des problèmes de négociation entre la ville de Concarneau et Penduick après, j'en conviens, mais le Conseil général n'est pas responsable.

D'autre part, si le budget de la ville était voté début d'année et non pas fin d'année, il serait un peu plus sincère parce que vous auriez à ce moment-là, toutes les données, et c'est ce qu'on vous a déjà dit.

M le Maire :

M Calvarin.

M Calvarin :

Je vais reprendre le mail que j'avais envoyé suite à l'édition de ce hors-série sur l'édition 2010, mail envoyé à M Pierre BOJIC le 9 avril 2010. Suite à notre conversation de cet après-midi sur notre insatisfaction à propos de la parution dans la presse du programme officiel de l'AG2R, je vous prie de trouver ci-dessous les coordonnées de M Quernez, vice-président etc... afin de lever toute ambiguïté, je vous serais reconnaissant de bien vouloir apporter tous les renseignements que chaque partenaire du montage financier de l'opération est en droit d'attendre en terme de lisibilité sur son engagement dans cette manifestation, financement de 100 000 euros sur l'AG2R, financeur du pôle « Finistère course au large » et de « Nautisme en Finistère ». Sans le soutien du Conseil général, le nautisme et le secteur de la voile plus particulièrement, ne seraient ce qu'ils sont aujourd'hui sur ce département.

Son engagement a fait naître des talents reconnus dans le monde entier. Ce projet est comme nous l'avons évoqué cet après-midi, le projet de Penduick et de l'AG2R La Mondiale, avec les acteurs locaux, la mairie, le Conseil général, le Conseil régional et la CCI. Il doit rester le projet de tous et nous devons travailler ensemble à ce qu'il le reste. C'était mon insatisfaction lors de cette édition justement de ce hors-série. Suite à cela, il avait été convenu avec M Quernez et M Bojic, que le Conseil général abonderait directement auprès de Penduick pour financer la manifestation. On est bien d'accord ? Il y avait un certain nombre de postes qui restaient à financer qu'il était très facile de faire glisser du financement mairie au financement Conseil général. C'était ce qui avait été entendu en 2010, or suite à la réunion que j'ai eue avec M BOJIC au mois de décembre, alors que vous n'aviez pas encore signé la convention, on a fait connaissance du fait que justement ces sommes-là ne seraient pas affectées sur la manifestation, il était même question de ne pas en affecter un seul centime. C'est-à-dire que les 100 000 euros seraient passés uniquement en budget communication pour le Conseil général sur le village, nous aurions là, dû payer les 50 000 euros des frais d'inscription plus retirer, néanmoins les 50 000 euros des manifestations. Je vous ai tenu au courant au niveau du Conseil général dès mon retour de cette réunion. Le but était de retarder de 2 ans dans ce

cas-là, le paiement direct du Conseil général auprès de Penduick de façon à ce qu'on fasse une convention quadripartite et que tous les financeurs soient clairement identifiés et à quelle hauteur ils finançaient. C'était ce que j'avais demandé, on n'a pas réussi à bloquer la convention que vous avez signée après cette date-là, sinon effectivement ça nous aurait permis peut-être de maintenir cette manifestation à la hauteur de ce qu'elle était lors des éditions précédentes. J'ose croire que lors de cette édition ça ne s'est pas trop aperçu, parce que malgré tout ça c'est très bien passé et on constate, de cette manière-là, c'est peut-être aussi un retour que nous avons en mairie, que le budget que l'on mettait les années précédentes, à savoir 209 000 euros sur la manifestation de Concarneau peut tout à fait se faire à 150 000 euros. Je ne pense pas que nous ayons desservi les gens qui sont venus, mais c'était tout simplement pour bien préciser ce qui s'est passé dans le montage financier de cette manifestation-là.

M le Maire :

Merci M Calvarin, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

J'entends bien tout ce que vous dites mais il y a quand même quelques points sur lesquels il faut revenir. D'abord, sur les budgets précédents, il y avait quand même la valorisation logistique qui était précisée, elle apparaissait parce que c'est un nombre d'heures assez important. C'était normal, et ça me semble normal de les valoriser au même titre qu'on le fait quand il s'agit de la valorisation de bénévoles. Je pense que c'est indispensable.

M le Maire :

C'est sur le temps de travail du service événementiel.

Mme Le Meur Gaël :

Mais peu importe...

M Calvarin :

Là je vais répondre alors là sa valorisation...

Mme Le Meur Gaël :

Est-ce que je peux...

Micro coupé....

Mme Le Meur Gaël :

Je voudrais aller au bout de mon propos.

Inaudible...

Mme Le Meur Gaël :

Je voudrais dire qu'en terme de projets et en terme d'évaluation, il est indispensable sur chaque projet, quel qu'il soit d'avoir le nombre d'heures que ça représente en terme d'investissement de personnel. Voilà, maintenant après vous n'avez pas la même position que moi, c'est votre problème. Ce que je voudrais dire également, c'est qu'en 2006 et en 2008, c'était la ville qui s'assurait de la visibilité de son partenaire, à savoir le Conseil général et que ça n'a pas été le cas en 2010. C'est pour ça qu'il y a eu tous ces problèmes. J'ai participé à une réunion, il n'y a pas très longtemps où Penduick et le Conseil général reconnaissaient qu'il n'y avait pas eu cette attention-là. Pour qui, pourquoi, peu importe, mais en fait, à partir du moment où le Conseil général était le partenaire de la ville, et précisément celui de la ville, c'était à la ville qui était elle un des intervenants de Penduick pour l'AG2R à l'époque et du Conseil régional, de s'assurer de cela. Et enfin, le dernier point c'est qu'avec tout ce qu'on entend-là, je voulais savoir si vous reconduisiez une participation de la ville en 2014 ou pas ?.

M le Maire :

M Colimard.

M Colimard :

J'entends j'entends toute une série d'insatisfactions.

M le Maire :

Non, non, ça vous arrange.

M Colimard :

C'est terrible, cela, j'ai quand même le droit de vous faire part du ressenti que j'ai, de l'interprétation que j'en donne.

M le Maire :

Oui, bien sûr.

M Colimard :

Ce que je vous propose, pour simplifier, c'est qu'au-delà des subtilités ou complexités de démarches administraco-juridiques, sur ce sujet, que l'on aille au plus simple, j'invite notre assemblée à faire un effort, encore un. Et Concarneau accueillera ce type de manifestation de promotion de l'organisme financier souvent cité, en leur demandant d'en supporter le coût. Enfin, et alors nous reviendrons à un usage logique de l'argent public vers des destinations à intérêt général. Une logique dont en l'occurrence, justement, la collectivité n'aurait jamais dû se départir, bref un effort pour pratiquer de la bonne et intelligente rigueur. Quant aux estimations etc... il y en a qui savent le faire, AG2R La Mondiale par son président, dit on met 1 million d'euros, les retombées, ça se situe dans une fourchette entre 8 et 13 millions d'euros. C'est un retour sur investissement significatif.

M le Maire :

D'accord, on va vous répondre. M Calvarin et ensuite je vais conclure.

M Calvarin :

Je voudrais quand même apporter une réponse pour le personnel. Ce que vous évaluez et qui est toujours évalué, c'est le poste du responsable de l'événementiel, plus la personne qui vient se joindre à lui pendant la période. Ces postes là ont toujours été évalués, les éditions précédentes aussi, par contre, et là je peux reprendre les chiffres, le personnel des services techniques, le personnel de la restauration etc... tous ces agents qui gravitent dans la mairie et qui ont apporté leur pierre aussi à l'AG2R, n'ont jamais été évalués. C'est le 1^{er} point. Le 2^{ème} point et je vous ai lu justement le mail que j'avais envoyé aux responsables de Penduick, le supplément qui avait fait l'objet de ce litige-là était un supplément promotionnel financé par des pages de publicité d'un des acteurs du port et pour lequel la ville n'avait en aucun cas été associée, pas plus que l'île de Saint Barthélémy.

Bien avant ça, lorsqu'on a vu les premières affiches de cette manifestation, on avait fait la remarque justement à Penduick et à l'AG2R, que justement il manquait le logo du Conseil général. Cela avait été indiqué mais ça n'a pas été corrigé. Là-dessus, toute cette parution là, vous savez très bien que ce n'est pas la mairie qui lance ces impressions. Lorsque nous avons vu les affiches, nous avons bien stipulé qu'il manquait le logo du Conseil général, mais ça n'a pas été corrigé. Nous avons eu les affiches dans le délai des 4 semaines qui précèdent la manifestation. Il était impossible de les refaire.

Mme Le Meur Gaël :

Comment se fait-il qu'en 2006 et 2008.....

M Calvarin :

Parce que vous étiez certainement beaucoup plus calés que les autres, Mme Le Meur.

Inaudible....

M Calvarin :

Arrêtez de dire cela, vous étiez d'ailleurs à la dernière réunion avec Penduick et si vous vous rappelez ce qui a été dit, j'ai demandé à ce que l'on fasse le point sur ce problème de publicité d'un des acteurs principaux du nautisme pour la manifestation. Ça a été fait avec tout le monde autour de la table et vous y étiez. D'ailleurs, je me suis étonné de voir que vous n'avez pas pris la parole pour abonder dans notre sens. Vous étiez c'est vrai du Conseil régional, mais vous étiez aussi une élue Concarnoise. J'aurais aimé vous voir défendre aussi cette position par laquelle on avait oublié un des acteurs principaux de cette manifestation.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Je vais répondre, si vous le voulez bien, à M Colimard.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai toujours soutenu la Transat.

M le Maire :

Nous allons conclure sur ce sujet. M Colimard, il est vrai que vous êtes régulièrement hostile à ce genre de manifestations.

Mme Dieterlé :

C'est parce qu'on les paye.

M le Maire :

Il faudrait que tout soit gratuit avec vous, je le comprends. Laissez-moi poursuivre. Ce que je dis sur cette course AG2R La Mondiale, et plus particulièrement et vous avez raison peut-être, Concarneau Saint-Barth. Il s'agit d'une course transatlantique, il y a 2 choses, cette manifestation, qui dure une semaine, a pour but de véhiculer une image dynamique et une image attractive de Concarneau, au-delà de la ville et de la région, au niveau national puisque il y a des reprises sur les antennes de télévision largement évoquées pendant une semaine, voire plus pendant la durée de la traversée. Ça c'est le 1^{er} point, une image dynamique, même si c'est vrai qu'en domaine de notoriété ce ne soit pas toujours mesurable, je vous l'accorde. Deuxièmement, il y a aussi le point de vue économique que vous oubliez sûrement puisque tout à l'heure on a vu comment vous répondez en ce qui concerne les entreprises, les artisans, les commerçants. Et ici, c'est de l'économie pour Concarneau, c'est-à-dire au niveau de l'hôtellerie, la restauration, ces domaines-là ont, pendant une semaine, très bien marché. C'était le début de la saison, nous avons eu que des retombées positives de ce côté-là. Évidemment, si on veut être négatif, c'est facile de dire non, mais je peux vous dire que ça a été « hyper » positif et les gens attendent cette manifestation. Les Concarnois se sont appropriés l'événement qu'ils soient commerçants ou habitants de Concarneau.

Mme Dieterlé, je vous réponds, si voulez bien. Pendant une semaine les Concarnois ont été sur le site, il y a eu des dégustations. C'est la 1^{ère} année où les trois chambres se sont réunies, la Chambre de commerce, la Chambre d'agriculture et la Chambre des métiers. Ensemble ils ont mis en avant des actions, pour promouvoir et valoriser les produits locaux et les produits régionaux, avec des dégustations, entre autres de langoustines. Ils ont fait déguster 150 kilos de langoustines en une heure. Mais quelque part, à l'égard des Concarnois, à l'égard des touristes qui étaient là pendant cette semaine de vacances, nous avons donné une image sympathique et dynamique et cela ne peut être que favorable pour Concarneau. Voilà ce que je voulais répondre pour conclure, et si vous voulez bien on va passer au vote pour valider l'avenant n°1 à la convention.

Mme Le Meur Gaël :

Et 2014 ?

M le Maire :

En ce qui concerne 2014, il y a eu un engagement moral de principe, mais nous avons souhaité, avec Xavier Calvarin, réunir les partenaires de manière à faire un débriefing, ça s'impose. Nous reviendrons un petit peu sur la convention tripartite dont nous parlions tout à l'heure, de manière à ce que ce soit beaucoup plus précis sur le plan financier, de savoir qui fait quoi, qui finance ? Mais sur le principe, oui, nous avons reconduit cet événement pour 2014.

Si vous voulez bien, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Alors, le point 21, Xavier Calvarin, il s'agit d'un problème technique concernant l'écoulement des eaux de ruissellement à Pen Avel.

Conseil municipal du 24 mai 2012

21	Services techniques : renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour le maintien d'un exutoire en mer destiné à l'écoulement des eaux de ruissellement du lotissement de Pen-Avel
----	--

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Calvarin.
Est-ce qu'il y a une remarque ? Il n'y a pas de remarques ? C'est une question d'heure ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Alors, nous allons en urbanisme avec la vent à l'entreprise Piriou. M Debuyser.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Cette libération avait été retirée lors du dernier conseil. Elle était quasiment identique, sauf qu'il était indiqué que le service des domaines avait été consulté et qu'un prix de 50 euros le m² avait été proposé et accepté. On voulait donc savoir pour quelles raisons et qu'est-ce qui justifiait que le prix avait été revu à la baisse, alors que le service des Domaines avait été consulté à hauteur de 50 euros et que là nous arrivons à un prix 30 euros avec un manque à gagner pour la commune ?

M Debuyser :
Je n'ai rien à dire sur le service des Domaines. Le service des Domaines avait été consulté au prix qui avait été indiqué. Nous avons eu un premier rendez-vous avec des responsables de la société Piriou, lesquels nous avaient dit qu'à hauteur de 70 euros cela ne les dérangerait pas. Cela nous avait quand même semblé un peu bizarre parce que 70 euros le m² pour de la zone UI, à mon avis ça n'existe pas. La zone UI est beaucoup moins cher.

Nous avons suivi ce qu'ils nous disaient en proposant 50 euros pour ne pas trop exagérer et après une nouvelle consultation de la société Piriou et des Domaines, les Domaines se sont dit pour une zone UI, on était allé un peu fort. Sachant qu'entre-temps, le responsable des Domaines avait changé et que c'est un nouveau qui est là maintenant. Celui-ci a fait la bonne estimation pour une zone UI, il l'a estimé à 25 euros le m². Nous avons eu une réunion avec Piriou, mais cette réunion comprenait également les services financiers de Piriou et nous avons défini ensemble la somme de 30 euros. C'est donc pour cela qu'au moment des transactions nous avons préféré retirer la délibération parce que nous savions qu'il y avait des tractations par derrière. Maintenant, on est encore un peu au-dessus, parce qu'une zone UI à cet endroit-là, c'est environ 11 euros du m² et non 30. La ville fait un bénéfice dans cette affaire, c'est l'explication que je peux donner et qui est celle qui existe aujourd'hui.

M le Maire :
Très bien, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Sauf que dans la délibération du mois de mars il n'était pas précisé que c'était classé en zone UI, c'était un autre classement. Je ne l'ai pas avec moi, c'est dommage. Mais ce n'était pas ce classement-là qui était spécifié. Je trouve que ça fait un peu marchand de tapis, excusez-moi. Vous nous expliquez que Piriou était d'accord de payer 70 euros le m², que le responsable du service des domaines a changé, que le prix a été divisé par 2, nous sommes passés de 50 euros du m².... je ne me base que sur les délibérations, M Debuyser. Sur la délibération précédente, il était indiqué que le service des Domaines avait été consulté, qu'un prix de 50 euros avait été proposé et accepté par l'acquéreur. Du coup, nous passons à une volonté de payer 70 euros, à une première estimation à 50 euros, une deuxième estimation à 25, et donc au final, les classements changent, et on termine à 30 euros.

M le Maire :
Le classement n'a pas changé.

M Debuyser :
Le classement n'a pas changé.

Mme Le Meur Gaël :
Alors, reprenez la délibération précédente, que j'aurai dû avoir avec moi, il n'était pas précisé ce classement. Il était précisé autre chose, je vous assure, je ne vous raconterai pas d'histoires.
Si ça peut vous faire sourire, c'est bien il est tard, tout le monde est fatigué, mais le classement a été modifié en plus du prix.

M Debuyser :
Il y avait manifestement dans la première délibération, et c'est pour cela que nous l'avions

retirée, un certain nombre d'erreurs, aussi bien du côté de l'urbanisme et peut être aussi de ce fait du côté des Domaines, nous l'avons enlevé. Mais nous sommes bien clairs là-dessus, c'est une zone UI qui normalement vaut 11 euros, les Domaines l'ont estimée à 25, on ne peut pas vendre en dessous, et au contraire on le vend au dessus, ce qui me paraît être une bonne affaire pour la ville. Je ne vais pas, par respect pour vous, rappeler pourquoi ce terrain est actuellement occupé par Piriou, où nous avons mis une barrière, etc... etc... je passerai là-dessus.

M le Maire :

Très bien, oui, M Carduner.

M Carduner :

Au-delà de cette délibération sur ce cas spécifique des chantiers Piriou, la démonstration ou l'argumentation de M Debuyser, me laisser pantois et pose beaucoup de soucis. Il nous raconte et on va le croire, il n'y a pas de raison, qu'un responsable des Domaines est capable d'estimer un terrain à 50 euros le m², alors qu'il en vaut 11. Mais je me pose des questions sur les compétences de ce personnage et a posteriori, je me dis aussi, est-ce que c'est le même personnage qui a fait les estimations des biens communaux vendus ? M Debuyser me dit tout de suite non, non, non, mais j'imagine. En tous les cas, il y a un gros problème.

M Debuyser :

Je vous invite à venir au service urbanisme et je vous présenterai les 2 estimations écrites par le service des Domaines et signé par 2 personnes différentes. Je vous invite à venir et je vous donnerai les papiers.

M le Maire :

Bien, nous allons passer au vote s'il vous plaît.

Brouhaha.....

M le Maire :

On va passer au vote, s'il vous plaît on va passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Apparemment il n'y a pas de contre et pas d'abstentions.

Alors urbanisme, toujours, la parcelle de Mme Laurette à Lanriec. M Debuyser.

Conseil municipal du 24 mai 2012

23	Urbanisme - foncier : acquisition parcelle non bâtie - consorts Laurette - bourg de Lanriec
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Nous passons au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Alors l'échange de terrains entre la société Eiffage et la ville de Concarneau.

24	Urbanisme - foncier : échange de terrains entre la commune de Concarneau et la société EIFFAGE
----	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci M Debuyser. Oui, M Colimard.

M Colimard :
Au delà de cette assemblée, je veux dire qu'on ne peut pas laisser passer cela comme si c'était une opération banale, un échange de civilités entre acteurs privés et publics aux intérêts croisés, voire convergents. À vous écouter, la municipalité, c'est un troc banal, un troc pratique. À souscrire telle quelle à cette opération, pas la peine de sourire, M Besombes, c'est méprisant. À souscrire telle quelle à cette opération, on en remercierait presque les promoteurs philanthropes pour autant d'abnégation envers la chose publique. Foutaises ! Foutaises, parce que s'il n'y a pas embrouilles, ce troc révélerait de l'improvisation sur le premier temps de la vente, cadeau à Eiffage, tant on était pressé, sans doute que ça se fasse. Foutaise que de dire que c'est une opération blanche, parce qu'en finale, en s'interrogeant un peu sur ce qui instruit quoi dans l'opération, on fait des va-et-vient devant le complexe immobilier de standing concerné. Ainsi, ce serait seulement maintenant que vous vous rendriez compte qu'il nous revient à la collectivité de faire, précisément-là, des espaces de qualité, pour reprendre les termes de la présentation de l'opération. Improvisation, approximations, accompagnement de prestige, sûrement, à propos d'approximations. Et le coût de cette vitrine offerte à Eiffage à notre charge, combien une fois et demi, deux fois le prix tiré de la vente du terrain public ? Il y a comme ça des raisons que l'éthique de la raison n'entend plus. Autre chose les 716 m² nouveaux pour Eiffage, ça semble être l'aboutissement de la coulée verte du secteur. Alors, éclairez-nous là-dessus, s'il vous plaît. Tout cela ajouté, en fait une opération irrecevable, et la ficelle est un peu grosse. Pour aller jusqu'au bout de ce que je ressens, et pas que moi dans la population, ce que je ressens et qui me fait avoir tant d'attention à l'égard de cette dimension de la gestion municipale qu'est l'urbanisme, ce que je ressens c'est que quand globalement on regarde de près, on constate que tous cela, les opérations immobilières et autres qui suivent, elles se caractérisent par un trait dominant, pas exclusif, mais dominant. Comment tirer cette ville vers le label « ville bourgeoise » ? Il se trouve que ça, ce n'est pas ma culture. Merci de m'avoir écouté.

M le Maire :
Avec tout le respect que l'on vous doit. Vous savez, on ne va certainement pas revenir ce soir sur le bien fondé ou le mal fondé de la thalasso, avec tous ces éléments que vous nous donnez à chaque fois. Je ne vais certainement pas rentrer dans ce jeu-là parce que je risquerais d'être désagréable à un moment. Comme je n'ai pas envie à cette heure-ci on ne va certainement pas revenir sur la philosophie de cette thalasso et le bien fondé sur le plan économique. Tout à l'heure on parlait d'emplois sur la valorisation, la valeur ajoutée touristique à la ville. Je vais fermer la parenthèse pour revenir uniquement à une question d'urbanisme parce qu'ici, il s'agit bien d'une question d'urbanisme.

M Debuyser :
Il y a quand même quelque chose qui m'interpelle. Vous dites que ça va toucher à la coulée verte, je vous invite à regarder le plan parce que ce n'est pas du tout cela. C'est juste à côté, c'était un petit coin comme ça. Il faut comparer ça à un alignement, le but de cette affaire est de pouvoir faire un alignement sur le terrain d'Eiffage, de façon à ce que la rue soit uniforme d'un bout à l'autre, alors qu'à cet endroit-là....

M le Maire :
C'est pour faire une piste cyclable.

Mme Dieterlé :
Il fallait y penser avant.

M Debuyser :
Dans tout permis de construire il y a des tas de modifications, pour un permis de construire on peut recevoir des pièces justificatives du jour au lendemain. Un mois après on peut arrêter le permis de construire parce qu'il y a des pièces justificatives qui reviennent. Il y a des changements, il y a des études qui se font, on ne décide pas de faire une route avant de savoir si la thalasso va être faite. Maintenant que la thalasso est faite, les services techniques ont travaillé sur la route et nous nous sommes rendus compte d'un

certain nombre de choses, et on essaye d'y remédier. C'est du typiquement urbanisme.

M le Maire :

Oui, M Besombes.

M Besombes :

Je voulais répondre à votre remarque de tout à l'heure. Lorsque vous parlez de mépris, je voulais que l'on prenne conscience du mépris que vous, vous avez pour les personnes qui travaillent tous les jours sur le lieu de la thalasso. Actuellement vous avez des ouvriers qui travaillent tous les jours sur le lieu de la thalasso. Sans cette opération immobilière, vous n'auriez pas d'ouvriers qui travaillent tous les jours.

M Colimard :

Démago, démago...

M Besombes :

Mais, non je reprends vos propos.

M le Maire :

S'il vous plaît.

M Besombes :

Quel mépris aussi pour les personnes qui travailleront demain dans la thalasso.

Mme Dieterlé :

C'est scandaleux.

M Besombes :

Acceptez l'opposition à vos propos.

M le Maire :

Bien sûr. Oui, Mme Le Meur. Là il s'agit bien d'une question d'urbanisme et de mise en alignement des abords de la thalasso pour que cet ensemble ait des abords qui soient tout à fait recevables sur le plan de la qualité, et aussi faire une piste cyclable. Alors, où est le problème ? Bien, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Nous n'avons pas d'ambiguïté sur la thalassothérapie, nous l'avons votée et nous l'avons décidée. Ce n'est pas là-dessus que je vais revenir. Néanmoins, il y a certains points présentés par Christian Colimard qui nous interpellent également, à savoir, que quand même nous avons eu le temps de réfléchir à ces aménagements, depuis le début du projet et le moment où on a enfin signé. Ce qui nous semble étonnant c'est que un, nous nous sommes rendus compte que maintenant que nous avons besoin de cette surface, et deux quel est l'intérêt pour la ville de pratiquer un échange ? Pour quelle raison la ville se sépare de ce terrain-là ? Vous nous dites que c'est un petit terrain, d'accord, mais pourquoi la ville se sépare de ça ? Et pourquoi la ville préfère pratiquer par un échange plutôt que par un achat de terrain.

Ce n'est pas du tout la même configuration de terrain et nous ne comprenons pas le mécanisme et la philosophie de votre choix.

M Debuysier :

Ce sont tout simplement 716 m² au prix du terrain constructible et la ville préfère faire un échange qui ne coûte rien à personne, plutôt que de dépenser de l'argent encore là-dedans.

Mme Le Meur Gaël :

Mais pour quelles raisons vous n'y avez pas pensé avant ? C'est une première chose et deuxièmement, ce que vous achetez, c'est une bande. Et on sait ce que va faire Eiffage sur cette parcelle-là ? Je m'adresse à M Debuysier....

M le Maire :

Allez, on essaie de conclure. Vous vous êtes largement exprimés, si vous le voulez bien.

M Besombes :

Vous dites, que vous vous en rendez compte après coup. Pourquoi vous ne vous êtes pas rendus compte avant. À 150 mètres de là, vous avez un rond-point ou un aménagement qui a été effectué à la patte d'oie entre les Sables Blancs et la rue qui va vers le Dorlett, qui était réalisé sur une propriété privée, ça a été régularisé il y a 2 conseils municipaux, nous avons régularisé cela au mois de mars, ça faisait 25 ans que l'aménagement était

réalisé sur une propriété privée. On a mis 25 ans pour régulariser cette erreur. On vient de passer une délibération où vous avez une société qui utilise un espace public depuis toujours. Et là nous parlons de dizaines et dizaines d'années. Que l'on ait 6 mois ou un an de décalage, en plus pour une opération qui ne coûte rien à la collectivité puisqu'il s'agit d'un échange de terrains.

Mme Le Meur Gaël :

Quelle est l'estimation du terrain-là ?
Là vous décidez d'effectuer un échange.

M Besombes :

C'est donnant-donnant, c'est tout.

Mme Le Meur Gaël :

Ce que je vous reproche-là....

M Besombes :

Ne nous reprochez rien Mme Le Meur...

Mme Le Meur Gaël :

C'est que simplement, M Besombes, il y a eu des années pour préparer ces aménagements...

M le Maire :

Mais où est le problème ? Il y a des corrections régulièrement dans le domaine de l'urbanisme.

Mme Le Meur Gaël :

... et qu'une fois de plus vous faites preuve d'amateurisme, c'est tout.

M le Maire :

Stop, stop, si nous sommes des amateurs nous allons aller nous coucher.

Brouhaha....

M le Maire :

C'est fini, désolé c'est fini. Nous allons procéder au vote s'il vous plaît.

Quels sont ceux qui sont pour cet échange de terrains ?

Ceux qui sont contre ? Voilà, vous avez raison.

Ceux qui s'abstiennent ?

Très bien, merci.

Ensuite, faites vous les dents sur les bacs récupérateurs d'eau. Et je vais laisser François Besombes s'exprimer.

25	Développement durable : subvention pour l'achat de bacs récupérateurs d'eau
----	---

M Besombes :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce qu'il y a des observations ? Non ? Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Il me revient l'honneur de conclure avec ce point 26, sur le tableau des décisions de M le Maire.

26	Direction générale des services : tableau des décisions de M le Maire
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Après cette longue soirée, il est quand même minuit et demi bientôt, eh bien, je vous remercie de votre attention qui a été quand même jusqu'au bout soutenue. Je vous souhaite non pas une bonne fin de soirée, mais une bonne nuit.

La séance est levée à 00h20.